

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. PIERRE RENAUD, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX
ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 31 mai 2021 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 31 MAI 2021	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme NATHALIE AINSLEY (DM24)	1
ASSOCIATION DES MÉDECINS RÉSIDENTS DE QUÉBEC AMReQ (DM52, DM52.1)	
Mme Florence Côté.....	9
FÉDÉRATION CANADIENNE DES CONTRIBUABLES (DM53)	
M. Renaud Brossard	20
SUSPENSION	
REPRISE	
VILLE DE LÉVIS (DM78, DM78.1)	
M. Christian Paré.....	27
M. NORMAND BEAUREGARD (DM131)	38
RECYC-QUÉBEC (DM129)	
Mme Sonia Gagné et Mme Karine Joizil	48

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} JUIN 2021 À 13 H 30

**SÉANCE DU 31 MAI 2021
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette huitième séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur *l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

10 Mon nom est Josep Zayed et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud.

15 Ce soir, nous aurons six mémoires de présentés. Le temps alloué à chacun est de 15 minutes, incluant potentiellement une période de cinq minutes d'échanges, peut être légèrement plus à certaines reprises. Nous vous demandons donc de respecter les 10 minutes qui vous sont allouées pour votre présentation, afin que nous puissions prendre le temps d'échanger avec vous.

20 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme NATHALIE AINSLEY (DM24)**

LE PRÉSIDENT :

25 Sans plus tarder, j'invite madame Nathalie Ainsley à prendre la parole. Madame Ainsley, à vous la parole. N'oubliez pas d'ouvrir votre micro.

Mme NATHALIE AINSLEY :

30 Ah, oui, bonjour, est ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça va, parfait. Allez-y, Madame.

35

Mme NATHALIE AINSLEY :

O.K., merci. Désolée. Oui, bonjour, je me présente, Nathalie Ainsley, je suis une citoyenne engagée, bénévole pour l'Association québécoise Zéro Déchet, mère de famille très préoccupée par l'avenir de mes enfants. Noter que je ne représente pas l'Association québécoise Zéro Déchet aujourd'hui, je suis ici à titre personnel.

40

Donc, je pense que je représente plutôt la citoyenne moyenne sensibilisée aux enjeux climatiques ayant modifié ses habitudes de consommation pour réduire mon empreinte écologique, mais parfois un peu fatiguée de faire des efforts et de me sentir seule devant la lenteur et le manque de sérieux avec lesquels les gouvernements puis les institutions réagissent devant une situation que je considère urgente et grave.

45

Donc, le déchet, c'est le résultat d'un système économique linéaire basé sur l'extraction de ressources – et on agit comme si ces ressources étaient illimitées – et sur la production toujours en croissance de biens qu'on élimine trop facilement après une vie de plus en plus courte. Donc, le déchet est le symbole d'un système qui est dysfonctionnel et qui est en train de tuer le vivant.

50

Moi, dans mes activités de bénévolat, je fais beaucoup de sensibilisation citoyenne à la réduction à la source, la consommation responsable, le mode de vie zéro déchet, mais il est parfois difficile de maintenir un niveau de motivation lorsqu'on voit que les ménages québécois font leur part, statistiques à l'appui, mais que le facteur industriel, commercial, institutionnel produit de plus en plus de déchets, sans conséquences, sans mesures sérieuses pour les inciter puis les aider à faire différemment, quand plusieurs solutions existent.

55

Je me démotive parfois en triant mes petits déchets dans mon petit bac quand je regarde mon voisin qui est en train de se construire une maison puis que je vois des gigantesques containers de produits encore utilisables, plastiques, bois, métaux qui s'en vont pêle-mêle directement au site d'enfouissement.

60

65 Donc, avant de formuler quelques recommandations à la commission et au gouvernement du Québec, je voudrais établir quelques considérants. Donc, considérant :

- que l'humanité est en crise climatique et que, contrairement à la COVID, cette crise est annoncée;
- 70 - qu'il nous reste peu de temps pour réagir;
- que les changements apportés doivent être drastiques;
- que l'avenir de nos enfants ainsi que le nôtre est menacé par notre inaction collective;
- que le Québec est un champion de la production de déchets; et
- 75 - que les déchets ne sont qu'une étape du cycle de vie, le déchet ultime ne représentant qu'une infime partie de tous les déchets produits pendant les procédés d'extraction, de transformation, de transport; et
- qu'il faut donc favoriser la réduction à la source, la réutilisation et le réemploi.

80 Donc, moi, ce que j'adresse comme demande au gouvernement, c'est de mettre en place des moyens pour faciliter cette réduction, cette réutilisation, ce réemploi, d'abord, le recyclage ensuite, pour enfin réduire considérablement, voire presque entièrement le déchet ultime.

85 Puis un des moyens les plus efficaces pour générer le changement, c'est la mesure pécuniaire. Donc, il faut faire en sorte qu'il coûte moins cher de réutiliser, réemployer ou recycler que de jeter. Et présentement, c'est la situation inverse. Une tonne de déchets qu'on envoie dans un centre d'enfouissement coûte moins cher à un entrepreneur qu'une tonne qu'il envoie au centre de triage.

90 Il n'y a encore aucun incitatif pour les entreprises à se tourner vers les centres de tri qui vont revaloriser les matières. Il y a un monsieur, Martin Ménard, plus tôt à ces audiences, qui a proposé d'augmenter le coût du tonnage de déchets puis qui a aussi démontré notamment l'efficacité de cette mesure.

95 Dans le même ordre d'idée, je demande que, lorsque le gouvernement subventionne une industrie avec mon argent et l'argent des citoyens et citoyennes :

- qu'il le fasse en exigeant des efforts de réduction des déchets et des gaz à effet de serre;

- que cet argent vienne avec des conditions d'amélioration des impacts sociaux et environnementaux de ces entreprises;
- 100 - qu'avec mon argent on arrête d'investir dans des industries destructrices et néfastes pour le climat, comme la construction de ponts, l'industrie du ciment et des énergies fossiles, mais qu'on entretienne et répare nos écoles et nos infrastructures afin d'en prolonger la durée de vie;
- qu'on utilise mon argent dans les domaines qui rendent service à la population pour préserver l'avenir et le présent;
- 105 - qu'on subventionne les industries et commerces à impact positif pour la société et l'environnement, comme ceux qui participent à l'économie circulaire, l'économie sociale ou différentes filières du réemploi, comme plusieurs beaux projets qu'on a vu défiler ici aux audiences : La Remise, Insertech, La Vague, les Industries Loop.

110 Il y a plusieurs projets extraordinaires qui contribuent au bien commun, qui sont menés par des gens altruistes, mais qui meurent dans l'œuf faute d'argent. Donc, on doit également soutenir les organismes qui sensibilisent à la réduction à la source pour que, socialement et à long terme, ces mesures rapportent à la société.

115 Je demande aussi qu'on tienne compte des déchets qu'on ne voit pas dans l'ensemble du cycle de vie : les gaz à effet de serre et les autres déchets générés par l'extraction de ressources précieuses, la transformation, le transport, notamment en faisant la lutte à l'obsolescence programmée.

120 Entre autres mesures, le principe de responsabilité élargie des entreprises devrait s'appliquer à plus de domaines, notamment le domaine de la construction.

125 En outre, le projet de loi 197 qui a été présenté en 2019 par Guy Ouellet, député indépendant, en collaboration avec des étudiants de droit, devrait s'appliquer à la *Loi sur la protection du consommateur*.

130 Un exemple concret qui a fait l'objet d'un article récemment dans *La Presse*, que vous avez probablement lu : qu'on interdise la vente d'objets, comme les lampes avec ampoules intégrées, par exemple, qui fait qu'on jette la lampe lorsque l'ampoule a atteint sa durée de vie. Et oui, ça existe et ça se vend légalement au Québec présentement. Et plus on va tolérer ce genre d'objet

ridicule, plus les entreprises vont être créatives à en inventer d'autres au nom des profits et de la croissance économique qui est soutenue par nos gouvernements.

135 On doit aussi implanter au Québec une cote de réparabilité, comme celle qui existe en France, qui est sûrement imparfaite, mais qui a un impact positif certain. La protection du consommateur ici au Québec réalise déjà ce type d'évaluation sur la réparabilité des produits.

140 On doit interdire les gobelets de café et autres objets à usage unique, ceux qui ne sont pas inclus dans le projet de loi canadienne sur les déchets de plastique. Par exemple, je ne sais pas si vous savez que Starbucks va vendre ses breuvages dans des contenants réutilisables consignés – c'est très facile à faire –, mais seulement dans les pays où ils y sont obligés, comme c'est le cas en Corée du Sud. Ils ne le feront pas au Canada ni au Québec. Pourquoi? Juste parce qu'on ne le leur demande pas. Juste parce que, nous, on ne l'exige pas. Mais c'est facile et c'est possible, puisqu'ils le font ailleurs.

145 On doit lutter contre le gaspillage alimentaire, et pour ça il y a encore des belles solutions qui ont été présentées ici cette semaine, je ne reviendrai pas là-dessus.

150 On doit aussi réglementer l'utilisation des pesticides qui représentent aussi un déchet qu'on envoie allègrement dans nos cours d'eau et les nappes phréatique, qui détruisent la biodiversité et affectent notre santé, en subventionnant notamment l'agriculture biologique, la permaculture, et en réduisant les subventions à ceux qui n'entreprennent pas de démarches pour transformer leurs cultures en des cultures plus durables.

155 Finalement, j'ajouterai que je ne crois pas que ne devrions mettre notre énergie, entre guillemets « mon argent de citoyenne », à trouver des moyens technologiques pour traiter plus de déchets ou à développer ou à agrandir les sites d'enfouissement. Ce n'est pas en augmentant notre capacité à traiter des déchets qu'on va régler le problème, au contraire. Plus on sera capable d'en traiter, plus on en produira. C'est comme construire un nouvel accès routier ou un tunnel. La
160 conséquence démontrée est l'augmentation du nombre de voitures et du trafic.

Messieurs les Commissaires, je ne vous lancerai pas le défi de compter le nombre de fois où, pendant ces auditions, les termes « réduire », « réutiliser », « réemployer » ont été nommés,

165 mais je considère qu'ils ont été mentionnés assez souvent pour que ces concepts, je le souhaite, seront au centre de votre rapport.

Avant de terminer, en tant que citoyenne, je ne suis pas une spécialiste. Alors, si vous me posez des questions pointues, je ne serai pas en mesure de répondre par rapport aux recommandations que j'ai mentionnées.

170 C'est pourquoi, si j'avais une seule recommandation à vous faire, c'est la suivante : je demande que les recommandations de tous les organismes crédibles, ceux qui se sont présentés ici, qui travaillent pour le bien commun, pour la survie de l'humanité et non pour leurs intérêts financiers, que leurs recommandations soient retenues et appliquées – pour n'en nommer que
175 quelques-uns : Équiterre, Réseau Environnement, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, l'Association québécoise Zéro Déchet – qui ont tous présenté des façons innovantes et intelligentes de réduire les déchets à la source.

180 En conclusion : le gouvernement a démontré, lors de la crise COVID-19, qu'il était capable d'écouter la science. Selon les experts, ce que nous avons vécu en tant qu'humains lors de la crise COVID était un petit exercice, un mini *dry run* par rapport à ce à quoi nous seront confrontés individuellement et collectivement avec la catastrophe climatique qui s'en vient. Et pour cette crise climatique, nous n'avons pas l'excuse de ne pas l'avoir vue venir. La catastrophe est clairement annoncée. Tout est dit et connu, et les solutions existent pour ralentir la bête et en minimiser les
185 impacts.

Une prise en charge intelligente des déchets, considérant le cycle de vie et favorisant la réduction à la source de ceux-ci fait partie des solutions. Ignorer ces solutions aujourd'hui est un crime contre l'humanité pour lequel nous seront tous jugés.

190 J'ai terminé, Messieurs les Commissaires.

LE PRÉSIDENT :

195 Merci beaucoup, Madame Ainsley. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

Merci, Madame Ainsley, c'était intéressant, c'était motivant. Vous parlez, dans votre...

200

Mme NATHALIE AINSLEY :

J'espère que ça va vous motiver, Monsieur.

205

LE COMMISSAIRE :

Vous parlez, dans votre mémoire de l'internalisation des coûts de gestion des déchets. J'aimerais ça que vous m'expliquiez comment vous envisagez ça, en pratique. Quels sont les coûts qu'on devrait internaliser dans le coût des produits?

210

Mme NATHALIE AINSLEY :

Bien, ne serait-ce que le coût des matières premières, puis je peux prendre un exemple. Par exemple, si on prend les bouteilles d'eau où est-ce qu'on ne paye pas l'eau qu'on... que les embouteilleurs, par exemple, ne payent pas l'eau de source qu'ils vont prendre, ou si on fait juste injecter le coût des matières premières, si on paye...

215

Si on prend les matières qui sont produites dans les pays du sud parce qu'on paye moins cher, parce qu'il n'y a pas de conditions de travail pour les gens qui sont là, parce qu'on pollue allègrement les cours d'eau, donc c'est tous des coûts que, quand on achète un produit qui ne coûte pas cher, qui ne font pas partie du coût parce qu'on a utilisé les ressources de quelqu'un d'autre, on a pollué les ressources de quelqu'un d'autre, on a exploité des personnes.

220

Donc, si on payait, si ces coûts-là étaient inclus, les coûts de la destruction des ressources naturelles étaient inclus au coût réel, bien, les objets coûteraient plus cher puis on y ferait probablement plus attention.

225

230 **LE COMMISSAIRE :**

Vous avez parlé, dans votre présentation, de la responsabilité élargie des producteurs. Est-ce que vous pensez qu'une responsabilité élargie des producteurs dans différents domaines, c'est comme une internalisation des coûts? Ça pourrait être un moyen d'internaliser des coûts? Sans commencer à aller mesurer tout le détail en amont, parce qu'évidemment il y a des problèmes logistiques assez importants à aller mesurer tous ces coûts-là. Alors, la REP, est-ce que ça pourrait être...?

235 **Mme NATHALIE AINSLEY :**

240 Oui, merci, je pense que... oui. Oui, je pense que vous soufflez une réponse à votre première question, je vous en remercie. Oui, tout à fait. À partir du moment où le producteur d'un bien est responsable de sa réutilisation ou en tout cas de gérer le déchet à la fin, bien, c'est sûr qu'on va inclure à ce moment-là des concepts d'écoconception puis les entreprises vont être extrêmement créatives pour trouver des meilleures solutions puis moins produire de déchets, c'est clair. C'est une excellente façon, effectivement.

245 **LE COMMISSAIRE :**

250 Est-ce que, comme consommateur, parce que vous faites partie de la l'Association Zéro Déchet, comme consommatrice, est-ce que vous considérez que vous avez suffisamment d'information pour faire des bons choix, dans vos choix de consommation?

255 **Mme NATHALIE AINSLEY :**

Bien, je considère que la population en général, non, manque drastiquement d'information. C'est ce qu'on essaie de faire à l'Association : de mieux informer les gens. Mais c'est clair que les gens ne sont pas conscients du cycle de vie des produits, d'où ça vient et de la quantité de déchets générés. Donc, un déchet qu'on produit, on n'a pas conscience de tout ce que ça a généré en amont, et on ne le voit pas non plus.

260

C'est comme de la magie, hein, j'achète quelque chose, il est emballé, je ne vois pas tout ce que ça a généré avant, puis après ça, je le mets dans mon bac puis il s'en va puis je ne vois pas qu'est-ce que ça génère après.

265

Donc, plus on va conscientiser la population à l'impact, premièrement, de notre rythme de consommation, qui est insoutenable pour la planète, mais oui, il y a beaucoup de conscientisation et d'information à faire, mais il y a des mesures qui doivent venir avec ça, qui doivent venir soutenir ça, parce qu'on le voit : la quantité de déchets domestiques est moindre que celle qui est générée par les industries. Donc, ça prend des incitatifs financiers pour les industries aussi.

270

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, Madame Ainsley.

275

Mme NATHALIE AINSLEY :

Merci, Monsieur Renaud.

280

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

285

Mme FLORENCE CÔTÉ (DM52)

LE PRÉSIDENT :

290

Madame Florence Côté.

Mme FLORENCE CÔTÉ :

Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

295 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait. Allez-y, Madame.

300 **Mme FLORENCE CÔTÉ :**

Bonjour. Je m'appelle Florence Côté, je suis la présidente de l'Association des médecins résidents du Québec, l'AMReQ. L'AMReQ représente les intérêts des médecins résidents du Québec à l'Université Laval.

305 Dans les dernières années, on a entamé une démarche de réduction de notre impact environnemental en rédigeant une politique de développement durable et en commençant dès l'année dernière à rembourser les crédits carbone utilisés par les membres de notre CA dans le cadre de leurs fonctions.

310 Dans le cadre de notre travail comme employés du réseau de la santé de la Ville, on participe aujourd'hui au BAPE avec comme objectif de réduire la production des résidus ultimes en favorisant les 3RV dans les hôpitaux de la ville.

315 Les acteurs concernés par nos recommandations sont : le ministère de la Santé et des Services sociaux; les établissements, surtout ceux de la ville de Québec, qu'on connaît mieux, comme le CHU de Québec, le CIUSSS de la Capitale-Nationale et l'IUCPQ; et finalement l'INSPQ.

320 Les milieux hospitaliers de la Capitale-Nationale sont des créateurs majeurs de matières résiduelles, comme on s'en doute et comme on le sait. Les prochaines propositions vont s'attarder aux enjeux de gestion des matières résiduelles dans les aires communes et plus précisément à l'utilisation de la vapeur de l'incinérateur du NCH et à la gestion des déchets médicaux, mais surtout à la gestion de la GMR dans nos cafétérias.

325 Dans le Plan d'action en développement durable 2016-2020 – qui se terminait donc l'année dernière – du ministère de la Santé et des Services sociaux, il y avait 13 articles. Sept d'entre eux concernaient directement les établissements de santé.

330 L'article 11, lui, prônait la promotion et la création d'un guide de gestion des matières résiduelles. Le guide a été fait, il a été promu. Malheureusement, on n'a aucune donnée pour savoir l'impact de ce guide-là. Les établissements n'étaient pas encouragés à se poser la question de la gestion de leurs matières résiduelles : comment est-ce que cette gestion-là est encadrée, quelle quantité de résidus ultimes est générée, est-ce que le guide a permis de diminuer cette quantité-là.

335 On espère que le prochain plan d'action, qu'on aimerait voir rapidement, se pose ces questions-là et mette en place des indicateurs, des objectifs concrets et une communauté de pratiques entre les établissements pour partager leurs meilleures idées.

340 Les lignes directrices du ministère de la Santé concernant les services alimentaires sont assez claires : on encourage depuis plusieurs années les services alimentaires à recycler le papier, le carton, le plastique et le métal, et c'est ce qui est fait dans les hôpitaux de la ville de Québec.

345 Malheureusement, en dehors des cafétérias, il est impossible ou presque de recycler autre chose que du papier à visée confidentielle. On ne peut pas, donc, jeter notre tasse de café en carton une fois qu'elle a été terminée – en fait, on peut la jeter, mais on ne peut pas la recycler –, puis on ne peut pas non plus recycler le matériel de bureau en plastique, par exemple.

350 On comprend les coûts associés à la mise en place de ce recyclage-là sur les étages, en dehors des cafétérias. Par contre, pour nous, ces coûts-là sont accessoires. L'impact sur la santé des populations d'une gestion optimale de nos matières résiduelles devrait à lui seul justifier cet investissement-là. C'est pour ça qu'on recommande fortement que le recyclage en dehors des cafétérias permette lui aussi de recycler au moins le papier, le carton et le plastique.

355 On va parler dans un instant des déchets biomédicaux, mais il faut savoir que, selon le Guide de gestion des déchets du MESSS en 2017, seulement 15 % des déchets qui sortent des établissements de santé sont considérés biomédicaux et assujettis à la Norme canadienne sur la biosécurité. Le reste est rejeté dans les espaces communs, et on devrait s'assurer qu'il le soit à la manière du 3RV.

360 Pour les services alimentaires, maintenant, outre le recyclage qui est assez bien fait, la gestion des résidus de table et des matières compostables devrait être améliorée. À Québec, on a

la chance de voir venir un centre de biométhanisation en 2022. On devrait profiter de ce centre à venir pour déjà mettre en place des corridors pour s'assurer que nos restes de table s'y rendent rapidement.

365 Le CIUSSS de la Capitale-Nationale a obtenu un financement de Recyc-Québec dans la dernière année pour mettre en place dès maintenant des appareils locaux digesteurs et Solucycle qui vont permettre de transformer la matière organique et, à terme, d'avoir des corridors de collecte vers le centre de biométhanisation.

370 Par ailleurs, on a été quand même enchantés de constater que la grande majorité des services alimentaires de la Ville fait affaire avec la Tablee des chefs pour redistribuer les surplus de nourriture invendus en fin de journée. Il semble pour l'instant que seul l'hôpital de Saint-François d'Assise n'ait pas d'entente à cet effet. On l'encourage à le faire.

375 Et on encourage également les centres hospitaliers à faire une certaine introspection pour se demander, parce qu'on se le demande aussi, si les ingrédients non transformés auraient à faire à être eux aussi redistribués, peut-être. Il y a Lauberivière ou Moisson Québec qui nous ont confirmé un certain intérêt.

380 Finalement, la gestion des déchets et des résidus ultimes qui ne peuvent être réutilisés ou redonnés reste un enjeu de taille. Dans le cadre du Nouveau centre hospitalier, le NCH, la Ville de Québec a fait une entente avec le CHU de Québec. Une partie de la vapeur excédentaire de l'incinérateur de la Ville va être redirigée vers le NCH pour lui fournir de l'énergie.

385 On peut voir ici les consignes que la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale a émises pour soutenir cette idée, notamment : il faut que le centre d'incinération respecte les normes d'émissions environnementales, ce qui, dans les dernières années, a rarement été le cas.

390 Par contre, dans le cadre du BAPE actuel, on a bien compris que la Direction régionale de la Capitale-Nationale ainsi que le MESSS étaient relativement satisfaits des améliorations récentes à l'incinérateur et qu'on est confiant que l'incinérateur va pouvoir atteindre, pour peut-être la première fois, les normes environnementales de manière constante.

395 Le CHU de Québec doit aussi maintenir en fonction une centrale énergétique autonome pour
pouvoir combler les besoins du site hospitalier, indépendamment de l'approvisionnement en vapeur,
parce qu'on ne voudrait pas encourager la nécessité de continuer d'incinérer des déchets pour
obtenir une alimentation énergétique suffisante.

400 Un mot rapide sur la gestion des déchets biologiques. Il est difficile d'en parler, de faire des
recommandations, parce que c'est quand même assujéti à la Norme canadienne sur la biosécurité,
mais il faut constater, tous ensemble, la dépendance de nos milieux hospitaliers à l'usage du
plastique à usage unique.

405 À titre d'exemple : l'organisme à but non lucratif *Practice Greenhealth* estimait en 2019 que
25 % des résidus générés tous les jours par les hôpitaux sont du plastique.

410 À la Cité-de-la-Santé de Laval, en 2019, on a dénombré 100 tonnes de plastique médical
rejeté dans l'environnement. Puis selon une autre étude sortie en 2015, de *Environmental Science
& Technology*, une hystérectomie, la chirurgie qui vise à enlever l'utérus, générerait à elle seule
jusqu'à 20 livres de déchets biomédicaux, en majorité du plastique.

415 Plusieurs études, pourtant, suggèrent que la réutilisation du matériel chirurgical, de pair avec
une meilleure gestion des ressources en salle d'opération, sauverait des sommes budgétaires
importantes aux institutions.

420 On encourage donc, comme première étape, le Ministère à mettre en place un projet de plan
d'action en développement durable et y inclure au moins des indicateurs de suivi pour qu'on ait une
meilleure idée de l'utilisation du plastique à usage unique dans nos établissements de santé, pour
pouvoir ensuite avoir des objectifs concrets.

425 Pour finir, je veux juste aborder quelques mots sur l'utilisation aberrante de l'usage unique
dans le cadre de la pandémie actuelle spécifiquement. Je sais que votre mandat est beaucoup plus
large que ça, mais il faut en parler.

425 Dans les cafétérias de la ville de Québec et en fait dans tout le Québec, de ce qu'on en
comprend, depuis le début de la pandémie, on a fait un pas en arrière majeur. La clientèle s'est vu

430 refuser l'utilisation de tasses réutilisables dans plusieurs hôpitaux, des tasses réutilisables
personnelles, et on doit, depuis un an maintenant, utiliser des ustensiles en plastique dans une
assiette en porcelaine, tout ça parce qu'au début de la pandémie, on pensait que le virus se
transmettrait beaucoup par les surfaces, « *fomites* », en anglais, alors qu'on sait maintenant que ce
n'est pas le cas, et qu'en se lavant les mains et qu'en lavant la vaisselle, on élimine tout risque de
transmission du virus.

435 Même que la Direction régionale de santé publique du CIUSSS de Centre-Sud de l'île de
Montréal disait, déjà en 2020, que :

440 « *L'aspect jetable ou réutilisable d'un objet n'est pas intrinsèquement plus ou moins
sécuritaire. C'est l'utilisation qu'on en fait qui sera sécuritaire ou non. Le nettoyage et
l'assainissement des contenants réutilisables assurent en fait leur innocuité, ce qui ne peut être fait
avec leurs versions jetables.* »

445 Il est donc temps de revenir à nos bons efforts prépandémiques et de permettre à nouveau
l'utilisation des tasses personnelles et de reléguer aux oubliettes les ustensiles en plastique et la
styromousse.

450 Un mot sur les masques, maintenant, qui sont aussi très discutés ces temps-ci. On s'est
attardé d'abord aux masques de procédure, en se demandant : « Est-ce qu'il y aurait moyen de
réutiliser ces masques, de les stériliser? » La réponse, c'est malheureusement : « Non. » Dans
l'état actuel des choses, les masques de procédure, les masques bleus chirurgicaux qu'on voit
beaucoup ces temps-ci, sont trop fragiles pour être stérilisés, lavés et réutilisés.

455 On peut les recycler, des compagnies le font, mais on a entendu, dans *La Presse*, dans *Le
Devoir* récemment, qu'on se rend compte finalement que ça prend énormément de masques pour
faire une petite quantité de matériaux qui peut être utilisée dans certaines circonstances
particulières, mais ça coûte entre 8 000 \$ et 20 000 \$ la tonne pour recycler ces masques de
procédure.

Dans le contexte, on ne veut pas pousser trop fort dans cette direction, mais on demande au
Ministère d'évaluer l'utilité, la rentabilité et la pertinence de recycler les masques de procédure.

460 Dans le cadre des N95, cependant, des solutions existent. Les N95 peuvent être stérilisés
s'ils ne sont pas souillés, mouillés, apparemment salis, et ils peuvent être stérilisés et réutilisés par
le même premier utilisateur. On parle donc, vraiment, des travailleurs de la santé en milieu de la
santé.

465 Présentement, dans le CHU de Québec et à l'UCPQ, les masques N95 sont récupérés par
l'institution puis rangés quelque part dans l'attente que peut-être un jour, dans le cadre d'une
pandémie, on suive les recommandations de l'INSPQ, qu'on les stérilise et qu'on les redonne aux
travailleurs.

470 Ce qu'on se dit, nous, c'est que l'INSPQ ne devrait pas attendre une pénurie réelle pour
encourager les établissements à remettre le N95 en circulation. On sait que c'est sécuritaire lorsque
c'est bien fait, lorsque c'est réutilisé par le même employé. On demande donc que l'INSPQ enlève
la phrase « Lors d'une pénurie réelle ou anticipée » et permette aux établissements de, dès
maintenant, réutiliser les masques N95.

475 Ce qui est déjà fait aussi maintenant dans certains étages où le roulement des N95 est très
élevé, c'est qu'on permet aux travailleurs de les garder à l'écart pendant à peu près 72 heures,
jusqu'à une semaine, le temps qu'il s'aèrent et qu'ils perdent dans le fond les virus qu'ils pourraient
contenir, puis ils les réutilisent. Ils ont comme un cycle de cinq jours, dans le fond, avec cinq
480 masques, puis à chaque semaine ils vont utiliser cinq masques, un après l'autre. Ça devrait être
étendu le plus possible dans les circonstances où c'est nécessaire.

On pourra se reparler rapidement des P-100 et des masques à cartouche, si vous le voulez,
mais c'est une circonstance assez particulière qui garantit leur utilisation, surtout dans les zones
485 chaudes, parce que c'est seulement la personne qui porte ces masques-là qui est protégée. Par
contre, ce sont des masques, bien qu'ils soient un peu plus onéreux, qui peuvent être réutilisés
pendant des années et facilement désinfectés.

490 Finalement, dernière diapositive...

LE PRÉSIDENT :

Madame Côté, il faudrait conclure. Oui? D'accord.

495 **Mme FLORENCE CÔTÉ :**

J'ai terminé. En tant que professionnels de la santé, les membre de l'AMReQ connaissent les impacts de la gestion des matières résiduelles sur la santé des populations, puis en tant que travailleurs et travailleuses du milieu hospitalier, on voit tous les jours les lacunes flagrantes de la gestion des matières résiduelles dans les hôpitaux de Québec.

500 Les problèmes sont multiples, mais les solutions existent. Nos recommandations se veulent un point de départ pour explorer les problématiques en profondeur : obtenir des données fiables au MESSS et proposer des processus durables pour une réduction et une meilleure gestion de nos résidus ultimes. Merci.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Côté. Peut-être, j'aimerais revenir sur une de vos recommandations, la numéro 6, qui touche l'utilisation de matériaux en plastique à usage unique. Je me demandais si votre association a fait une réflexion là-dessus, elle, également ou plutôt que vous dites que, bien, il faut réfléchir là-dessus puis trouver peut-être des options ou des alternatives. Est-ce que votre association s'est penchée là-dessus? Est-ce qu'elle a des options à proposer?

515 **Mme FLORENCE CÔTÉ :**

On s'est limité à la proposition actuelle qui, dans le fond, demande à ce qu'au moins on ait un état de la situation puis peut-être des pistes de solution. Il y a plusieurs études quand même qui se sont attardés à des matériaux plus durables, qui peuvent être en plastique, mais qui peuvent être stérilisés et réutilisés.

520 C'est souvent une question de coûts et d'approvisionnement qui font que, rapidement, l'usage unique prend le dessus. Mais comme on l'explique dans notre mémoire, il est possible d'avoir un

525 système de gestion puis un système de prévision de notre matériel qui fait qu'au final on sauve de l'argent.

530 Ça fait que, dans le fond, ce qu'on dit, c'est qu'on ne va pas proposer une compagnie plutôt qu'une autre, mais, encore une fois, les solutions existent, puis il est possible de stériliser et de réutiliser les matériaux qu'on dit à usage unique. Même que, dans plusieurs (coupure sonore) on envoie à l'étranger, jusqu'en Afrique, ces matériaux à usage unique en plastique après les avoir stérilisés, parce que, là-bas, ils vont les réutiliser plusieurs fois avant de les jeter.

535 Alors, la Norme canadienne en biosécurité fait qu'on ne peut pas dire qu'il faudrait faire la même chose, dans le sens où il y a des normes très... pour la santé de la population, pour la sécurité, c'est très normé puis c'est très correct que ce le soit. Mais la réflexion elle existe, elle est là, puis il est possible finalement d'essayer peut-être d'assouplir un peu ces choses-là ou d'aller chercher des solutions qui vont nous permettre de réutiliser nos matériaux, soit en choisissant des matériaux d'emblée qui ne sont pas à usage, soit en réévaluant vraiment ce qu'on veut dire par « à usage unique » quand le fabricant nous dit que c'est à usage unique, mais vraiment plus réévaluer la nécessité de l'affaire.

540 Mais on ne s'est pas penché plus que ça parce qu'il nous manque des données de base. Au Québec, présentement, on ne sait pas exactement la quantité qui est générée, on ne sait pas exactement avec quels matériaux plutôt que d'autres, dans quelles chirurgies plutôt que d'autres, dans quelles sortes de laboratoires. Il faut commencer par avoir des informations pour pouvoir faire un pas en avant.

LE PRÉSIDENT :

550 Concernant les masques N95, j'ai été surpris de lire dans votre mémoire que l'INSPQ émet des directives que les hôpitaux sont obligés de suivre, et je voulais revenir là-dessus. Quelle est la place qu'occupe l'INSPQ par rapport au ministère de la Santé en matière de directives aux hôpitaux?

555 **Mme FLORENCE CÔTÉ :**

560 C'est une bonne question qui serait probablement plus facilement répondue par les gestionnaires des hôpitaux de l'INSPQ ou du Ministère. En pratique, ce que j'en comprends, après discussions avec des professionnels en infectiologie dans les hôpitaux, notamment, c'est que l'INSPQ émet, surtout dans le cadre de la pandémie, mais en général, des directives qui peuvent être reprises par le Ministère. Ils font office dans le fond de société savante qui émet des recommandations.

565 Puis dans le cas des masques, c'est vraiment leurs recommandations qui sont suivies directement par les hôpitaux. Elles se basent, elles, directement sur les recommandations du CDC puis de Santé Canada. Ils n'ont pas inventé ça puis ils ne font pas leurs propres conclusions.

570 Mais quand même, il y aurait une place, selon nous, considérant que l'INSPQ est un organisme de santé publique, à élargir un petit peu la réflexion, puis au-delà de dire que c'est une solution en cas de pénurie, il serait possible de dire que ça pourrait être une solution, point, pour améliorer l'environnement, la qualité de l'environnement, ce qui est aussi dans leur mandat en tant que déterminant de la santé.

575 Puis à ce moment-là, s'ils revoient leurs directives, ils peuvent travailler de pair avec le MESSS et les hôpitaux, puis ces directives-là vont faire leur chemin.

LE PRÉSIDENT :

580 Monsieur Renaud? J'hésitais à vous poser une troisième question, mais Monsieur Renaud, allez-y.

LE COMMISSAIRE :

585 Oui. Madame Côté, on a tenu des ateliers en avril avec différents groupes. Entre autres, on a eu, au cours d'un des ateliers, des gens du ministère de la Santé, où on a discuté justement de ces enjeux-là de recyclage et de valorisation des matières organiques dans les hôpitaux.

590 Ils nous ont dit que dans plusieurs cas, dans plusieurs établissements, les installations physiques au niveau du ramassage des matières résiduelles, que ce soit les garages, que ce soit les sites où les camions peuvent... ces installations physiques là ne permettent pas d'établir une collecte trois voies, c'est-à-dire déchets, recyclage et que ça demanderait des investissements assez importants pour apporter des correctifs aux bâtiments.

595 Est-ce que c'est une considération que vous avez eue dans vos recherches par rapport aux matières résiduelles dans les centres hospitaliers ou dans les établissements de santé?

Mme FLORENCE CÔTÉ :

600 C'est un petit peu pour ça qu'on parlait que, pour nous, l'investissement en vaut la chandelle et qu'en termes d'environnement c'est quelque chose de majeur, parce qu'il y a des centaines d'employés dans les hôpitaux puis c'est clair que, si on veut faire un pas de géant, il va falloir permettre de revoir ces installations-là.

605 Je pense que vous avez raison, le Ministère a raison quand il dit que ça va prendre des investissements. La hauteur de ces investissements-là va varier évidemment, mais on sait, au CISSS de la Capitale-Nationale, que l'investissement de Recyc-Québec de 1 M\$ va permettre de mettre en place non seulement les machines pour faire le précompostage, mais aussi de faire le corridor de service puis de permettre la collecte.

610 Au niveau du recyclage, du compostage, j'ai eu une discussion avec le responsable en développement durable du CISSS de la Capitale-Nationale la semaine dernière. Donc, on parle d'un investissement de 1 M\$ qui va chercher des robots, de la technologie en plus de mettre en place les corridors dont vous parlez.

615 De mon point de vue bien personnel, 1 M\$, c'est peu cher payé pour tout un établissement de santé, considérant l'impact à long terme que ces corridors de service-là vont avoir.

LE COMMISSAIRE :

620 Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Côté.

625

M. RENAUD BROSSARD (DM53)

LE PRÉSIDENT :

630

Maintenant, j'appelle monsieur Renaud Brossard.

M. RENAUD BROSSARD :

635

Bonjour. J'espère que vous allez bien, juste confirmer que mon son fonctionne et que ça fonctionne avec la caméra?

LE PRÉSIDENT :

640

Je vous entends très bien, mais je ne vous vois pas.

M. RENAUD BROSSARD :

645

Ah, bon, O.K. De mon côté, je vous vois, ma caméra est ouverte et le micro est ouvert, je ne sais pas s'il y a quelque chose que je suis supposé faire du point de vue technique de mon côté.

LE PRÉSIDENT :

650

Bon. Bien, allez-y, de toute façon, le plus important, c'est de vous... ah, ça y est, c'est revenu. Alors, allez-y, Monsieur.

M. RENAUD BROSSARD :

655 Parfait. Bien, bonjour, Monsieur Renaud, Monsieur Zayed, c'est un plaisir d'être ici pour discuter de la gestion des résidus ultimes avec vous ce soir. Au cas où vous ne connaissez pas la Fédération canadienne des contribuables, l'organisme que je représente, on est un groupe qui représente au-delà de 235 000 supporteurs à travers le pays, et dont l'objectif est moins de taxes et d'impôts, moins de gaspillage et plus d'imputabilité.

660 L'objectif de notre intervention ce soir n'est pas tant au niveau de la gestion des résidus ultimes elle-même et du bien-fondé d'essayer de réduire ou de recycler – pour nous, c'est quelque chose qui est absolument incontournable –, pour nous, c'est plutôt au niveau de la gestion des résidus ultimes et de s'assurer que ce soit fait dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

665 On sait que la pandémie a fait très, très mal aux finances des particuliers, elle a fait mal aux finances des gouvernements aussi. On a la Ville de Montréal notamment qui fait face à un manque à gagner de 300 M\$. Ce qu'on voit, c'est qu'il y a certaines des technologies qui ont été choisies pour la gestion des résidus ultimes qui ont un très, très faible rapport coût-bénéfice. Et en quelque
670 sorte, notre objectif, c'est de vous mettre en garde contre le fait de dicter certaines technologies plutôt que de dicter certains objectifs.

675 Ce qu'on a analysé, en fait, c'est l'exemple du centre de biométhanisation à Montréal-Est, et de diverses technologies de biométhanisation comme ça. On vous analyse des coûts tant du point de vue du coût d'exploitation que des coûts en capital qui sont associés avec ces projets-là que des coûts en financement qui sont associés lorsque les villes ou les gouvernements participent au financement.

680 On remarque que, dans le cas de Montréal-Est du moins, le coût de revient pour les contribuables est 250 % ce qu'il aurait été par rapport à l'usage de d'autres technologies pour la gestion des résidus ultimes.

Je pense que c'est important aussi de mentionner dans ce cas-ci que des centres de biométhanisation ou d'autres installations comme ça qui font le traitement de résidus ultimes, bien,

685 des matières organiques, excusez-moi, ne sont pas non plus une fin en soi. Des centres de biométhanisation ont quand même une certaine quantité de résidus ultimes qui vont devoir être envoyés dans des sites d'enfouissement pour un traitement ultérieur et, ultimement, pour leur élimination.

690 Pour nous, d'avoir une technologie qui va coûter justement 250 % plus – je suis désolé, il faut que je regarde mes notes parce que je n'ai plus le coût par tonne exact en tête, mais on parle ici d'un coût par tonne de 230 \$ à Montréal par rapport à un coût par tonne estimé de 90 \$ en fonction des technologies existantes. Pour nous, c'est sûr qu'il y a des sonnettes d'alarme qui sonnent.

695 On a essayé de regarder aussi quels étaient les bénéfices par rapport au projet de biométhanisation. C'est sûr que, si le bénéfice environnemental en vaut la chandelle, peut-être qu'un coût comme ça aurait pu être justifié.

700 En analysant le taux de capture des centres de biométhanisation, qui est de 99,1 % des biogaz qui s'échappent, qui sont capturés pour ensuite pouvoir être mis en valeur, et en comparant au taux de capture existant dans des lieux d'enfouissement technique au Québec qui sont soumis au... excusez-moi encore, *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, on constate que la différence entre les deux est assez minime.

705 Les centres de biométhanisation ont une efficacité de 99,1 %. Les lieux d'enfouissement technique, quant à eux, peuvent atteindre du 97 % de récupération des biogaz et, ainsi, de mise en valeur. Et ce, à un coût qui est beaucoup plus faible.

710 Pour nous, dans le cas où la gestion et l'élimination des matières résiduelles peuvent être faites à un coût beaucoup plus faible dans les centres existants, avec un impact environnemental qui est très similaire à celui des usines de biogaz, on aimerait encourager en fait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dans son rapport, à ne pas suggérer certaines technologies mais plutôt à émettre les recommandations par rapport aux objectifs, notamment aux objectifs qui ont été atteints grâce au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*. Merci.

715

LE PRÉSIDENT :

720 Merci à vous. En d'autres termes, vous suggérez à la commission de recommander au gouvernement d'adopter un moratoire le temps que des études additionnelles ou des recherches documentent davantage la contribution des usines de biométhanisation?

725 Je comprends très bien ce que vous nous dites de façon très élégante, d'y aller non pas en proposant des technologies, mais d'y aller par objectif, et vous avez centré vos objectifs sur la récupération des gaz, plus particulièrement des gaz à effet de serre; est-ce que c'est bien ça? Je comprends que vous voulez, d'une certaine façon, qu'on recommande un moratoire là-dessus?

M. RENAUD BROSSARD :

730 En partie. Pour nous, loin est l'idée de promouvoir un moratoire. C'est plutôt contre la proposition d'une technologie unique pour s'occuper du traitement ou de l'élimination des résidus ultimes; plutôt pour laisser les municipalités faire leurs propres choix en fonction de leur capacité de payer et en fonction de leurs objectifs.

735 C'est sûr que, dans le cas de Montréal, on aimerait que Montréal décide de rétro pédaler sur un projet comme celui-ci. On espère que Montréal va rétro pédaler sur un projet comme celui-ci, mais s'il y a des cas où des usines de biométhanisation peuvent être moins coûteuses et peuvent être fait dans le respect de l'argent des contribuables, on n'y est pas opposé. Pour nous, le plus important, c'est de s'assurer que le gouvernement du Québec ne mandate pas l'usage de certaines technologies spécifiques, mais plutôt reconnaisse, premièrement, les efforts de certaines industries.

740 C'est sûr que, dans le cas de Montréal, on aimerait que Montréal décide de rétro pédaler sur un projet comme celui-ci. On espère que Montréal va rétro pédaler sur un projet comme celui-ci, mais s'il y a des cas où des usines de biométhanisation peuvent être moins coûteuses et peuvent être fait dans le respect de l'argent des contribuables, on n'y est pas opposé. Pour nous, le plus important, c'est de s'assurer que le gouvernement du Québec ne mandate pas l'usage de certaines technologies spécifiques, mais plutôt reconnaisse, premièrement, les efforts de certaines industries.

745 Je pense que l'industrie des lieux d'enfouissement technique, de la gestion et de l'élimination des matières résiduelles a fait de très, très grands efforts sur la captation des biogaz, sur la mise en valeur des biogaz, je pense que ça doit être reconnu, mais aussi de s'assurer justement que, en reconnaissance, qu'il n'y ait pas de technologie qui soit imposée, mais plutôt certaines normes qui soient émises, comme il y a déjà eu beaucoup de succès avec le Règlement dont je ne me souviens plus encore du nom, mais que mentionne depuis tantôt.

750

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Monsieur Renaud?

755 **LE COMMISSAIRE :**

760 Monsieur Brossard, vous abordez la question de la biométhanisation; est-ce que vous avez fait une étude semblable, une analyse semblable au niveau des coûts pour des installations de compostage, par exemple, au lieu d'une installation de biométhanisation, ou si votre analyse se limite à l'installation de biométhanisation de la Ville de Montréal?

M. RENAUD BROSSARD :

765 Merci beaucoup, c'est une excellente question. On n'a pas fait d'analyse spécifiquement par rapport au compostage. J'avais vu certaines données par rapport au compostage, mais je ne les ai pas avec moi puis je ne voudrais pas m'avancer puis vous donner une mauvaise information. Par contre, pour nous, l'objectif, en fait, c'est de mettre vraiment un contraste entre deux types de technologies différentes qui peuvent être utilisées, et la différence de coût et la différence du point de vue environnemental.

770 C'est sûr qu'on a parlé de Montréal-Est beaucoup, ça a vraiment été l'exemple qu'on a analysé, entre autres grâce à la qualité des données qui étaient disponibles. Mais on a vu d'autres projets similaires, je pense notamment à celui d'Enerkem, à Varennes, où le coût a décuplé en l'espace de 10 ans, depuis que le projet a été annoncé.

775 Donc, on voit qu'il y a quand même un certain thème récurrent au niveau de la biométhanisation, comme étant une technologie plus coûteuse. Par la suite, pour le compostage spécifiquement, je n'ai malheureusement pas les données avec moi.

780 **LE COMMISSAIRE :**

Je pense que la Ville de Montréal prévoit des installations des compostage dans l'ouest, l'usine de biométhanisation va être dans l'est, mais vous n'avez pas examiné ce projet-là en particulier pour le comparer à envoyer les matières organiques à l'enfouissement.

785 **M. RENAUD BROSSARD :**

790 On n'a malheureusement pas vérifié celui qui est dans l'est. Justement, on avait une certaine qualité de données qu'on avait avec... excusez-moi. On n'a pas vérifié celui qui est dans l'ouest, on a vérifié celui qui est dans l'est. On avait une bonne qualité de données avec Montréal-Est, je suis moins familier avec les données pour Montréal-Ouest, malheureusement.

LE COMMISSAIRE :

795 Au cours des audiences, dans les semaines passées, on a eu des intervenants qui nous ont dit que de retirer la matière organique des lieux d'enfouissement technique pouvait permettre de prolonger leur durée de vie.

800 Est-ce que vous avez examiné quelle serait la valeur de cet avantage-là? Parce que, prolonger la durée de vie présente un avantage, est-ce que vous avez fait une évaluation économique de la valeur de cet avantage-là, si on enlève la matière organique des lieux d'enfouissement?

805 **M. RENAUD BROSSARD :**

On n'a pas vérifié spécifiquement. Par contre, au niveau de l'avantage, il faut voir ce qui est minime. Dans le cas où on enlève certaines matières de l'enfouissement, on doit les envoyer ailleurs, il y a un coût à la construction d'infrastructures ailleurs.

810 L'avantage qu'a le système actuel au niveau des sites d'enfouissement est que les coûts en capital... en fait, l'ensemble des coûts est englobé par le coût que les villes payent par tonne. Donc, les coûts en capital, les coûts en termes d'agrandissement ou les coûts en termes de gestion

quotidienne sont déjà absorbés pleinement par le coût moyen de gestion et d'élimination des matières résiduelles.

815

Ce qu'on voit, c'est que, pour la Ville de Montréal, elle s'attend à avoir un coût autour de 91 \$ par tonne en 2025, et c'est par rapport, justement encore une fois, à son usine de biométhanisation à Montréal-Est, qui a un coût plus près de 230 \$ par tonne.

820

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Brossard.

825

M. RENAUD BROSSARD :

Merci.

830

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. La commission va arrêter une quinzaine de minutes. Merci.

835

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. CHRISTIAN PARÉ (DM78, DM78.1)

840

LE PRÉSIDENT :

845

Mesdames, Messieurs, nous poursuivons notre huitième séance. J'appelle immédiatement monsieur Christian Paré. Monsieur Paré, bonsoir, à vous la parole.

M. CHRISTIAN PARÉ :

850

Bonsoir. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, absolument, allez-y.

855

M. CHRISTIAN PARÉ :

860

Alors, simplement, oui, projeter les... je viens vous présenter les conclusions d'un comité sur l'avenir de l'élimination qui a été créé à Lévis. Alors, je vais essayer de faire ça assez rapidement. Dans un premier temps, ce qui est important de savoir, c'est que Lévis assure l'ensemble de la gestion des déchets sur son territoire et, contrairement à d'autres municipalités, nous donnons un service de collecte et de transport autant aux secteurs résidentiels qu'aux secteurs des ICI.

865

De plus, on a la chance d'avoir une autonomie complète au niveau de l'élimination de nos déchets puisque nous sommes propriétaires d'un lieu d'enfouissement technique en collaboration avec une petite municipalité, Saint-Lambert-de-Lauzon, et nous sommes donc propriétaires à 96 % du lieu d'enfouissement technique et ce lieu est opéré par une régie intermunicipale.

870

De plus, nous possédons un des deux incinérateurs de grande capacité du Québec. Celui de Lévis a été construit en 76 et reçoit 24 000 tonnes par année. Donc, on peut dire que nous avons deux technologies pour l'élimination de nos déchets.

875 De plus, ce qui est particulier à Lévis, c'est que nous utilisons déjà la tarification au volume des déchets puisque l'ensemble des coûts de gestion des déchets pour les secteurs ICI sont rapportés sur la verge cube de déchets. Donc, l'ensemble des services recyclage/compostage sont rapatriés sur le coût à la verge cube. Et plus une entreprise fait d'efforts, moins ses coûts d'élimination seront élevés.

880 Et finalement, ce qui peut être intéressant à noter pour Lévis, c'est que, comme nous sommes propriétaires de nos installations et que nous offrons l'ensemble des services, nous avons tout avantage à trouver des solutions d'optimisation de nos opérations, afin de prolonger la durée ultime du site d'enfouissement et d'optimiser le fonctionnement de notre incinérateur.

885 Donc, une vue rapide de l'incinérateur qui, je dois le mentionner, comme il a été construit en 76, ne prévoit pas la récupération d'énergie, malheureusement, et n'a qu'un seul four, donc il est arrêté à peu près 15 à 20 % du temps durant l'année.

Prochaine acétate, une vue générale de notre site d'enfouissement qui, vous pouvez le voir, est adossé à un secteur boisé, donc assez excentrique par rapport à la ville.

890 La mise en contexte du comité sur l'avenir de l'élimination, c'est que, dans les années 2017 à 2019, comme plusieurs sites, nous avons reçu du matériel de recouvrement qui était issu des centres de traitement de CRD et qui comprenait beaucoup de gypse. Nous avons donc connu des épisodes d'odeurs de sulfure, donc d'œuf pourri, et nous avons reçu plusieurs plaintes au niveau de... surtout de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Ça nous a donc obligés à nous questionner sur le fait que l'élimination n'était peut-être pas une solution appropriée ou nos méthodes devaient être améliorées.

900 Ensuite, en parallèle avec ça, il y avait une compagnie qui faisait des démarches au niveau de Chaudière-Appalaches pour un projet majeur de gazéification de déchets municipaux, un projet de plus de 100 000 tonnes par année et de plus de 100 M\$. Il faut savoir que, Lévis, on élimine environ 75 000 tonnes à l'incinérateur et au LET, donc ça prenait d'autres partenaires pour un tel projet. Alors, on a pris ce *momentum* de problématique au LET et d'offre de service du privé pour explorer un peu les autres technologies d'élimination qui pourraient peut-être s'offrir à nous dans l'avenir.

905 Donc, ce fut l'occasion, comme je l'ai dit, de créer un comité de travail composé d'élus et de professionnels du milieu municipal pour :

- déterminer la durée de vie utile et réelle et souhaitable de nos installations;
- de voir quelles étaient les tendances qui affectaient l'élimination des déchets;
- d'évaluer la prolongation de vie de nos installations;
- 910 - d'étudier les technologies émergentes de remplacement de l'incinération et de l'enfouissement, on peut penser à la biométhanisation, au traitement mécano-biologique, à la gazéification, à la vitrification, à la pyrolyse, donc l'ensemble de ces technologies ont fait l'objet de réflexions et de certaines présentations.

915 On a également donné au comité le mandat de déterminer un horizon réaliste pour les prochaines étapes dans ce dossier et de formuler un rapport et des recommandations, au plus tard à l'automne 2020.

920 Je vais tout de suite aller aux conclusions du comité. Dans le fond, suite à nos réflexions, nos analyses, le comité a déterminé que nous avons devant nous au moins 20 ans et que nous n'étions pas dans une situation où il fallait absolument trouver une alternative soit à l'enfouissement ou à l'incinération. Par contre, il était clair qu'il était important, dès maintenant, de se doter d'une vision à long terme pour l'élimination.

925 Et en parallèle, on constate qu'il y a encore 75 % des déchets que nous ramassons qui sont soit des matières recyclables ou valorisables, et qu'il est clair que d'autres efforts peuvent être faits pour réduire les déchets à éliminer avant d'investir des millions dans des technologies ou des solutions finales.

930 Ce qui ressort également des travaux du comité, c'est que parmi toutes les technologies que nous avons regardées rapidement suite à l'invitation de certains spécialistes du domaine, il est apparu qu'aucune des solutions actuelles n'était unique et définitive pour l'ensemble des déchets.

935 Il est aussi apparu qu'il y avait en ce moment plusieurs démarches du gouvernement pour revoir la gestion des matières recyclables, de développer une stratégie pour les matières

compostables et qu'il y avait encore un bon potentiel de réduction devant nous, malgré ce qu'on peut en penser.

940 Et, finalement, on a constaté que la gazéification, la pyrolyse, la vitrification sont des hautes technologies qui ne sont pas encore éprouvées au Canada et qui demeurent très peu réalistes, surtout en raison des coûts qui sont beaucoup trop élevés.

945 Selon le comité, il apparaît donc vraiment prématuré de promouvoir à grande échelle la gazéification et la vitrification dans le contexte québécois où les coûts d'énergie sont très, très bas, et aussi où le coût de l'enfouissement demeure vraiment, vraiment très compétitif.

950 Pour que des solutions de haute technologie émergent, il semble essentiel que des changements soient apportés, et cela doit se faire au niveau de la réglementation environnementale qui devrait être plus contraignante pour l'enfouissement et l'incinération, si c'est ce que l'on recherche, et il faut également prévoir des incitatifs majeurs pour rendre l'incinération, la gazéification ou d'autres technologies plus attrayantes et accessibles, parce que les municipalités n'ont aucun intérêt actuellement à aller vers de telles approches, même en se regroupant.

955 Donc, les recommandations du comité, suite à quand même un an et demi de travaux, le comité en est ressorti avec l'idée que, avant d'investir de très grandes sommes dans des très hautes technologies pour essayer de solutionner un problème, il faut d'abord et en premier lieu diminuer, encore une fois, continuer à diminuer les déchets, et ce, il faut le faire en mettant plus d'efforts encore dans la communication et les programmes d'ISÉ (l'information, sensibilisation, éducation).

960 Malgré que la Ville de Lévis fasse déjà beaucoup et qu'on ait des bons rendements, on pense qu'on peut donner encore un coup de barre et mettre beaucoup d'argent dans les efforts de communication.

965 On doit également orienter nos actions en priorité vers nos gros générateurs. Et c'est des choses qu'on a fait déjà depuis plusieurs années, mais la recommandation du comité c'est d'utiliser la réglementation municipale et des outils économiques pour forcer les changements. On a de gros générateurs qui font partie des grandes multinationales et qui, encore, résistent à certains programmes, comme l'obligation de gérer leurs matières compostables.

970 Et on a aussi une recommandation qui vise à revoir entre autres la tarification aux sites
d'enfouissement pour que des gros générateurs qui arrivent avec des trop grosses quantités de
matières recyclables ou compostables se voient facturer des tarifs différentiels plus élevés.

975 Ensuite, toujours dans l'idée de diminuer les déchets à éliminer, le concept de zéro
enfouissement est apparu en cours d'analyse des travaux du comité. C'est un concept qui était
relativement nouveau pour l'ensemble des membres qui étaient là. Bien que Lévi adhère au zéro
déchet depuis quelques années, le zéro enfouissement est apparu suite à des discussions entre
les membres, que ça pouvait être un axe de réflexion intéressant, et ça, ça peut se faire avec
d'autres partenaires municipaux et avec le gouvernement.

980 Finalement, il y avait, dans la même lignée, d'encourager le gouvernement à revoir les règles
entourant la tarification des déchets afin de favoriser l'adoption de tarifications différentielle et
dissuasive.

985 Un autre créneau de recommandations était d'effectuer une veille active. On s'est rendu
compte que plusieurs villes de notre taille ou plus grandes sont au même point avec les mêmes
questionnements et puis les mêmes réflexions sur les hautes technologies, et il nous semble
intéressant que le gouvernement du Québec réalise des études pour répondre aux questions des
municipalités sur ces fameuses autres technologies émergentes et leur utilisation possible dans un
contexte québécois.

990 Finalement, il y avait une des recommandations qui était de suivre attentivement les travaux
de l'audience auxquels je participe ce soir et auxquels vous m'avez gentiment invité, donc ça fait
partie du mandat qui m'était dévolu, donc nous avons effectivement suivi les travaux et présentons
ce soir un mémoire.

995 Comme vous l'avez vu, nous possédons deux installations d'élimination, donc il est ressorti
aussi, pour le comité, une de recommandations est d'optimiser nos installations. Donc, nous avons
déjà fait des mises à niveau au début des années 2000, alors nous allons encore une fois faire une
analyse des possibilités de prolongation de l'incinérateur, à l'instar de la Ville de Québec qui avait
1000 prévu de fermer son incinérateur qui a décidé de poursuivre son opération et son utilisation, peut-
être que Lévis va aller dans cette direction.

Une fois qu'une installation existante est en place et qu'elle a passé à travers tout le processus d'implantation, des fois, c'est beaucoup plus avantageux de maintenir les opérations et de les améliorer dans le temps.

1005

Même chose au niveau du LET qui est déjà implanté, qui a encore une vingtaine, peut-être une cinquantaine d'années devant lui, où nous avons déjà plusieurs scénarios de prolongation sur le même site qui sont possibles, il reste à voir un peu la façon dont ça peut être amené dans le contexte.

1010

Ensuite, nous allons aussi poursuivre les démarches de mise en valeur du LET, puisque le LET est également un ancien LES, un ancien lieu d'enfouissement sanitaire, avec des terrains, des superficies assez grandes qui peuvent avoir un autre potentiel de développement, tant au niveau énergétique ou autre.

1015

Et finalement, le comité a mentionné qu'il serait important que les recommandations qui ont été formulées, les démarches qui ont été entreprises fassent l'objet d'une reddition de comptes, alors il est proposé que notre comité soit permanent et qu'il s'assure aussi que les recommandations qui ont découlé aussi du plan d'action du PGMR soient sous la responsabilité du même comité.

1020

Alors, on espère, à la Ville de Lévis, que les quelques recommandations ou l'histoire ou le contexte lévisien sera peut-être une fenêtre différente pour analyser la situation de l'élimination des déchets au Québec, et puis que ça pourra peut-être orienter ou modifier votre perception sur l'élimination. Alors, je vous remercie de votre attention, et je suis disponible si vous avez des questions.

1025

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Paré. Écoutez, je voudrais juste clarifier un petit point qui m'apparaît, il y a un aspect qui m'apparaît un petit peu incohérent, j'aimerais ça que vous clarifiez la chose pour nous.

1030

À la fois vous dites qu'une des conclusions – d'abord, votre comité, c'est un comité sur l'avenir de l'élimination, donc clairement, il y a une orientation, il y a un focus qui est mis sur l'élimination, et

1035 une de vos conclusions, c'est d'avoir une vision à long terme pour l'élimination. Ce sont vos propres
mots. Et votre première recommandation, c'est viser en premier lieu la diminution des déchets à
éliminer.

1040 Alors, est-ce que c'est un comité qui se centre essentiellement ou surtout sur l'élimination ou
sur la gestion des matières résiduelles? Est-ce que la vision à long terme, c'est pour l'élimination
ou pour la gestion des matières résiduelles? C'est la même question que je peux poser pour chacun
des aspects.

M. CHRISTIAN PARÉ :

1045 En fait, il faut comprendre que c'est un comité conjoint de Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon,
Saint-Lambert étant la municipalité hôte qui vivait des problèmes d'odeurs sur son site. Et,
historiquement, le site n'a pas eu trop de problématiques d'acceptabilité sociale. Mais avec les
problèmes d'odeurs, je vous dirais qu'il y a eu un mouvement citoyen pour carrément fermer le site.

1050 Alors, la réflexion des gens autour de la table est basée aussi sur leur contexte de la ville de
Lévis qui est la grosse ville qui envoie beaucoup de déchets et de la municipalité hôte, mais il
faut comprendre qu'étant propriétaires de nos installations et étant aussi les acteurs de la collecte
et des actions de réduction à la source, le contexte lévisien fait en sorte que, contrairement aux
1055 entreprises privées, si on veut, notre incitatif financier premier, c'est de prolonger au maximum la
durée de vie utile du site, même si le prix à la tonne doit augmenter.

1060 Alors que si nous étions une entreprise privée, nous aurions tout avantage à optimiser la
vitesse à laquelle les infrastructures doivent être amorties. Et, en contrepartie, on a un incinérateur
qui est à capacité, qui ne peut pas prendre plus que ce qu'il prend actuellement.

1065 Alors, le comité s'est penché sur, oui, est-ce que nous devons aller vers d'autres technologies
advenant que nous devons fermer notre site d'enfouissement et que nous ayons 50 000 tonnes à
traiter soudainement par année, parce que l'incinérateur ne peut pas les prendre. Alors, ça a été un
questionnement. Mais face à l'ensemble des réponses qu'on a eues des partenaires ou des experts
externes, on s'est rendu compte qu'il n'y a pas de technologie de remplacement facile et rapide.

1070

C'est pour ça qu'à la suite de ces réflexions puis de ces travaux, le comité a dit, bien, avant d'investir 150 ou X millions dans des nouvelles infrastructures parce qu'on a de la difficulté avec notre site d'enfouissement ou notre incinérateur, voyons comment nous pouvons encore réduire les déchets puisqu'après analyse, on voit encore qu'il y a plus que la moitié qui peuvent être recyclés ou compostés.

1075

C'est un peu comme ça, je ne sais pas si ça répond à votre question, mais c'est comme ça que ça a été vu au niveau du comité.

LE PRÉSIDENT :

1080

D'accord. Vous avez indiqué aussi que la Ville de Lévis est responsable de la collecte des matières résiduelles ICI. Avez-vous comparé la performance de la Ville de Lévis par rapport à d'autres villes où la collecte n'est pas municipalisée? Pour les ICI, toujours.

M. CHRISTIAN PARÉ :

1085

Je peux vous dire qu'on a été critiqués souvent, mais la Ville de Lévis donne à contrat ses... donc, c'est le libre marché. Mais je peux vous dire qu'on n'a pas fait d'étude dans ce sens-là, mais je peux vous dire qu'à Lévis, si vous demandez à des entreprises qui ont des places d'affaires à Lévis ou ailleurs au Québec, ils vont sans doute vous dire que c'est moins cher à Lévis. Parce que, comme je vous ai dit, les autres services sont inclus dans le prix à la verge cube.

1090

LE PRÉSIDENT :

En fait, je...

1095

M. CHRISTIAN PARÉ :

Alors, peut-être que c'est plus cher à la verge cube... je vous écoute.

1100

LE PRÉSIDENT :

En fait, je ne parlais pas du tout de l'aspect financier, je parlais d'efficacité. En termes de pourcentage de récupération des matières résiduelles des ICI.

1105

M. CHRISTIAN PARÉ :

Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais on offre un service alors que beaucoup d'autres municipalités ne l'offrent pas, alors c'est sûr qu'on est certainement beaucoup plus élevé qu'ailleurs. Mais on dépose toujours nos chiffres au global, ICI et résidentiels, c'est difficile pour moi de... je pourrais les avoir, mais je ne les ai pas ici avec moi ce soir.

1110

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Monsieur Renaud?

1115

LE COMMISSAIRE :

Oui. Monsieur Paré, dans votre présentation, vous parlez, vous avez une des recommandations qui dit de revoir les règles de tarification pour favoriser la tarification dissuasive, et d'un autre côté, vous l'avez déjà, cette tarification. Vous l'avez déjà, ce pouvoir-là, vous le faites, ce que j'ai compris de votre présentation, vous le faites pour les ICI.

1120

Alors, j'aimerais ça comprendre : qu'est-ce que vous voulez dire quand vous parlez de revoir les règles de tarification, du Ministère, je suppose?

1125

M. CHRISTIAN PARÉ :

C'est une des recommandations qui est sortie. On n'a pas fait les travaux et on s'est rendu compte qu'au niveau de la Régie il y avait certaines limites sur ce que la Régie pouvait faire puis comment elle pouvait vérifier qu'un voyage comprenait un pourcentage X ou Y de matières recyclables ou pas, alors c'est un point qui a été soulevé. Mais honnêtement, on n'est pas allé très

1130

loin, mais on avait besoin de voir s'il n'y avait pas d'autres outils économiques au niveau des sites d'enfouissement.

1135

LE COMMISSAIRE :

Puis vous avez mentionné également que les nouvelles technologies pourraient devenir intéressantes si la réglementation environnementale devenait plus contraignante pour les lieux d'enfouissement puis les incinérateurs.

1140

Qu'est-ce que vous voulez dire? Est-ce que vous sous-entendez que les règles actuelles ne sont pas assez contraignantes ou ne sont pas suffisantes? Qu'est-ce que vous entendez par là, « des règles plus contraignantes »?

1145

M. CHRISTIAN PARÉ :

Ce que le comité voulait dire par cette recommandation-là, c'est que dans la mesure où les exigences environnementales pour un LET ou pour un incinérateur demeurent les mêmes, ça va être plus facile et plus économique de continuer à procéder avec les mêmes technologies qu'actuellement, parce qu'actuellement on peut implanter un LET, respecter les normes et le faire à un coût qui est beaucoup moindre que ce que la gazéification représente. On parle de trois ou quatre fois plus cher pour des hautes technologies.

1150

Alors, comprenez que je ne dis pas que les règles environnementales actuelles pour les LET sont insuffisantes. Je dis que si on veut aller vers la gazéification, il faudrait qu'on soit encore plus sévères ou qu'on ait des incitatifs financiers qui... comme je l'ai mentionné, actuellement, la gazéification, oui, ça permet de réduire énormément les rejets finaux, mais c'est pour produire de l'énergie que, nous, au Québec, on produit à des taux qui sont tellement plus bas qu'il n'y a pas d'intérêt économique, en tout cas de ce que nous on a perçu pour le moment.

1155

1160

LE COMMISSAIRE :

Une de vos recommandations, dans votre mémoire, c'est d'établir des structures et des mécanismes d'accompagnement pour un support technique; qu'est-ce que vous avez en tête?

1165

C'est quoi, ces structures-là? Création d'un nouvel organisme, ou comment est-ce que vous envisagez ça?

M. CHRISTIAN PARÉ :

1170

Moi, je pense qu'il y a de la mise en commun à faire. Je ne sais pas par quel organisme, puis là, je parle plus comme professionnel qu'au niveau du comité, parce que ce n'est pas nécessairement quelque chose qui a été travaillé au niveau du comité, mais on se rend compte que Gatineau fait des études pour un incinérateur, on se rend compte que Sherbrooke en a fait pour d'autres technologies, tout le monde travaille dans son coin pour des tonnages qui sont relativement faibles, finalement.

1175

La grande région de Montréal, je pense qu'il y a assez de volume de déchets résiduels puis de municipalités qui sont capables de se mettre en commun, mais le rôle du gouvernement, je pense, c'est aussi d'orienter puis de faire au moins le débroussaillage, si on veut. Parce que, là, on envoie des missions un peu partout. Chaque MRC, chaque régie cherche sa solution de façon unique, puis je pense qu'on ne dépense pas l'argent public de la meilleure façon.

1180

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Paré. Très intéressant.

1185

M. CHRISTIAN PARÉ :

Bonne soirée.

1190

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Merci et bonne soirée à vous également.

1195

M. NORMAND BEAUREGARD (DM131, DM131.1)

1200 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Normand Beauregard.

1205 **M. NORMAND BEAUREGARD :**

Oui, bonsoir. Vous allez bien? Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

1210 Très bien, merci. Vous aussi?

M. NORMAND BEAUREGARD :

1215 Excellent. Très bien. Donc, je vous remercie d'accueillir ma présentation. Je m'appelle Normand Beauregard, je suis conseiller en développement durable au gouvernement du Québec.

1220 Il y a 25 ans, avec Pierre Fabier et Gaétan Morin, je faisais partie de la petite équipe au ministère de l'Environnement qui avait préparé et participé à la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur la gestion des matières résiduelles, et nous avons par la suite traduit les recommandations de la commission dans la première Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

1225 Bon, par la suite, j'ai élaboré différentes mesures issues de cette politique-là, dont le Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale œuvrant à la gestion des matières résiduelles.

1230 Par la suite, bon, j'ai quitté le ministère de l'Environnement, je suis allé travailler en développement durable pour les ministères à vocation économique, j'ai travaillé à l'industrie et au commerce, au développement de l'industrie de l'environnement, au Conseil du trésor, un petit peu sur la Politique numérique et le Plan d'action de développement durable au MERN. Plus

1235 récemment, j'étais au secteur énergie, et j'étais le chargé de projet de la Politique énergétique 20-30. J'ai fait un petit tour au ministère Forêts, Faune et Parcs, au secteur faune.

Et, aujourd'hui, bien, je suis conseiller en mobilité durable au ministère des Transports. Donc, j'ai fait une carrière de développement durable, je me suis impliqué aussi dans différents groupes environnementaux et ainsi que politiquement sur la scène provinciale.

1240 Donc, mon objectif est de vous partager des points de vue un peu à contrecourant, mais qui se veulent évidemment constructifs, qui reposent sur la science, l'effet technologique et l'économie de marché. J'entendais l'intervenant précédent dire que l'argent était mal investi : c'est la synthèse de ma présentation. Et donc, je pense et j'abonde dans le même sens.

1245 Donc, mes recommandations s'adressent avant tout au gouvernement national, mais aussi, lorsqu'elles en ont les ressources, aux instances régionales et municipales responsables des choix technologiques, et je dis bien « lorsqu'elles en ont les ressources », et le représentant de Lévis nous indiquait qu'effectivement ce n'est pas toujours le cas.

1250 J'en veux aux décisions qui reposent sur l'émotion, les bons sentiments, le populisme environnemental ou politique. Donc, mon mémoire est un plaidoyer pour plus de rigueur dans l'analyse économique et sociale des solutions environnementales mises en place. Comme le dit l'économiste Pierre Fortin : « Rigueur, rigueur, rigueur. »

1255 Évidemment, je ne suis pas économiste, je suis biologiste, et j'ai une formation en sciences de l'environnement et en protection de l'environnement. Mais la rigueur, ce n'est jamais de trop. Donc, une telle introduction vous fait peut-être passer à un autre dossier, j'arrêterai là mon allusion. Tu sais, je ne m'attendais pas à avoir ma diapo d'introduction tout ce temps-là.

1260 Donc, je veux vous parler de mots, en fait, d'inutiles frontières aussi intellectuelles et légales en différents concepts, du dogme de la hiérarchie des 3RV-E qui est à abandonner, du développement durable. Vous savez, ce développement qui permet de répondre aux besoins actuels – il ne faut pas confondre « besoins » avec « caprices » – sans mettre à mal les capacités des générations futures à satisfaire leurs besoins. Donc, ce développement durable là, vous le savez, repose sur trois dimensions indissociables et est lié par la gouvernance éthique.

1265 Donc, quand je dis que je veux vous parler du mot et du sens des mots, c'est parce que ces mots-là orientent la pensée et l'action. D'autres, la semaine dernière – non, ce n'est pas vrai... bien, oui – d'autres, la semaine dernière, sont venus nous dire que leurs résidus leur appartenaient, qu'ils n'étaient pas des déchets, qu'ils ne devraient pas être régis par la LQE et les règlements.

1270 J'abonde dans le même sens : tant que le propriétaire peut exploiter lui-même ses résidus sans qu'ils ne constituent des sources de pollution ou de danger non contrôlés, ils doivent être exclus du champ d'intervention de la LQE.

1275 C'est pour ça que je propose qu'on abandonne la notion de matières résiduelles. En fait, je propose que seuls les biens et les matières rebutés soient visés par la gestion des rebuts, et donc, de cette façon-là, c'est vraiment le propriétaire qui décide soit qu'il n'en veut plus, ou qu'il doit, pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, s'en débarrasser.

1280 Donc, il y a aussi, dans cette définition-là, l'idée de « résidu ultime ». En fait, la notion de résidu ultime, comme celle par ailleurs d'élimination, a quelque chose un peu d'incongru, surtout lorsque le ministre, dans sa lettre-mandat, admet que le caractère ultime est relatif. En fait, et je cite :

1285 *« Il dépend des conditions technologiques et économiques du moment, est évolutif et dépend des mesures qui seront mises en place par les municipalités et les entreprises spécialisées pour détourner les matières de l'élimination. »*

1290 Donc, « ultime » est un mot mal choisi. « Résidu ultime » est une expression mal choisie. Je propose qu'on revienne à un mot simple, à savoir le mot « déchet ». Et donc, qu'est-ce qu'un déchet? C'est : le résidu de l'exploitation ou de la valorisation optimale des rebuts, qu'il faut, faute de mieux, confiner dans un lieu d'enfouissement ou de stockage contrôlé, pour éviter des impacts sur l'environnement, la biocénose ou la population.

1295 Donc, cette définition invite à réviser d'autres a priori. En fait, elle introduit en peu de mots le vrai but de la gestion des déchets ou des rebuts, qui n'est pas juste de récupérer des matières, mais bien d'éviter des impacts sur l'environnement, sur la biocénose et sur les populations. Je ne

peux pas discourir sur les distinctions, mais ces trois éléments là sont aussi importants les uns que les autres.

1300 Donc, la définition que je propose utilise l'expression « Valorisation ou exploitation optimale des rebuts » d'un point de vue de développement durable. Donc, elle vise donc à optimiser en vertu de ces trois dimensions : l'économie, le social et l'environnement. Trop souvent, on oublie l'économie, mais vous vous êtes fait dire à quelques reprises que c'était dommage et qu'il fallait revenir à une certaine considération de l'économie.

1305 Donc, l'incinération des déchets dont le résultat net est de projeter des contaminants dans l'atmosphère est une pratique qui devrait être interdite, tout simplement. Et c'est pour ça que je n'en parle pas dans la définition ici.

1310 Donc, en lieu et place du concept d'élimination, je propose de référer systématiquement au concept de confinement des déchets, dans un lieu de confinement contrôlé soit par enfouissement ou par stockage. Cette idée me semble plus conforme à la réalité et ouvre la porte à l'exploitation des gisements qui s'y trouvent, advenant que les conditions technico-économiques s'y prêtent.

1315 Cette pratique, l'idée d'exploiter les lieux d'enfouissement technique, ça existe déjà, et c'est une réalité dans plusieurs vieux lieux, en ce moment, ailleurs dans le monde, où on s'aperçoit qu'il y a moyen d'aller retourner dans ces ressources qui ont été confinées et non pas éliminées il y a un certain temps.

1320 Je vais vous parler aussi de valorisation. Valoriser ou exploiter de manière optimale signifie donner de la valeur ou tirer toute la valeur contenue dans un rebut. Le résultat, le produit matériel ou l'énergie, doit avoir une valeur économique. Cette valeur doit être évidemment positive. Si ce n'est pas le cas, il s'agit encore, à la fin du procédé, d'un rebut ou d'un déchet, selon qu'on puisse encore faire quelque chose ou non.

1325 On se rappellera qu'au début, hein, la définition « rebut » : une matière auquel le propriétaire ou le gardien n'accorde plus de valeur ou dont il doit se débarrasser pour des raisons d'hygiène ou de sécurité.

1330 Je suggère donc d'oublier les frontières académiques et légales qu'on a pu introduire entre les familles technologiques visant à exploiter de manière optimale les rebuts pour en favoriser certaines ou d'autres sur des bases plus ou moins scientifiques. Et fait, je suggère de traiter sur un même plan, sans hiérarchie, la valorisation et le recyclage et toutes les formes de valorisation.

1335 Évidemment, c'est l'optimisation et les données, la comparaison scientifique sur une base technico-économique, environnementale et sociale, qui doit être utilisée. Je suggère aussi d'abandonner l'idée de lieu d'élimination, qui réunit avec un succès assez mitigé l'enfouissement et l'incinération, pour se limiter à régir des lieux de confinement.

1340 Qu'est-ce que valoriser? En éliminant quelques mots des définitions usuelles, c'est : toute opération visant à obtenir à partir de rebuts des éléments ou des produits utiles ayant une valeur positive sur le marché ou de l'énergie dans une forme permettant de la vendre sur le marché. Très économique, comme vous voyez, ma présentation, mais je pense que c'est ce qu'on oublie parfois avec l'émotion.

1345 Si le résultat n'est pas un produit à valeur positive, le procédé n'est pas un procédé de valorisation, mais un procédé de traitement qui vise à réduire la quantité, le volume, l'humidité, la dangerosité, la sécurité ou à faciliter le confinement ou la disposition dans l'environnement. « Valorisation » n'est pas égale à « traitement ».

1350 Vous remarquerez que j'introduis, dans cette définition, un nouveau concept, à savoir : la disposition. Ce mot apparaît, vous l'avez sûrement noté, dans la lettre-mandat qui vous a été donnée. Et ce mot ouvre la porte à la réintroduction dans le milieu récepteur d'un rebut, oui, traité, qui ne pose pas trop de danger ou de risque pour l'environnement, la biocénose ou la population. Donc, « disposer », c'est un peu lancer son cœur de pomme, si on se promène en forêt.

1355 Je reviens rapidement sur l'idée de remplacer la hiérarchisation au profit d'une démarche d'optimisation rigoureuse des sommes investies pour contribuer réellement à minimiser les impacts sociosanitaires, les impacts environnementaux et l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, incluant les sols fertiles. Donc, j'en appelle à ne plus discriminer la valorisation énergétique, puisque matière et énergie ne font qu'un, surtout lorsqu'on pense aux bioressources.

1360

1365 Il y a quelque chose d'absurde de ne pas exploiter énergétiquement plastiques et fibres si
cette forme de valorisation est économiquement plus performante pour des bénéfices
environnementaux comparables, voire supérieurs. Dans ce cas, d'ailleurs, la question sociale de la
valorisation des rebuts de plastique ou des fibres, valorisation énergétique, il n'y a pas de question
sociale qui est associée à ça.

1370 À l'époque, on avait des données du ministère de l'Environnement, c'est à l'incinérateur de
Québec, qui démontraient que les plastiques qui étaient brûlés dans l'incinérateur, lorsqu'on faisait
des tests contrôlés, on pouvait voir que les émissions étaient plus propres que lorsqu'on n'en mettait
pas. Évidemment, le plastique, c'est du pétrole relativement bien raffiné.

LE PRÉSIDENT :

1375 Monsieur Beauregard?

M. NORMAND BEAUREGARD :

1380 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait conclure, s'il vous plaît.

1385 **M. NORMAND BEAUREGARD :**

Excellent. Donc, je vais passer sur l'aparté sur les sols où je disais qu'il ne faut pas... en fait,
vous allez voir ma recommandation, mais la disposition sur les sols devrait être recommandée par
un agronome pour combler une carence, et il faudrait baliser la valorisation énergétique.

1390 Parce que je disais que j'étais contre l'incinération, mais je suis pour la valorisation
énergétique. Et la grosse différence, c'est dans le choix du paramètre d'optimisation. Il y en a un
qui vise la destruction le plus rapidement possible de la matière; l'autre vise à récupérer le maximum
d'énergie, et pour cela, bien, il faudrait mettre en place, à l'incinérateur de Québec et à toutes les

1395 installations dites de valorisation énergétique, un seuil de rendement énergétique minimal, à peu
près de 30 %.

Voilà ce qui peut conclure ma présentation; pour le reste, c'étaient des guides et des critères
environnementaux, sociaux et économiques que j'apprécierais voir dans les analyses qui
1400 comparent les différentes filières de gestion et de valorisation des matières résiduelles. Donc, sur
ce, je suis ouvert à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

1405 Merci, Monsieur Beauregard. Je voudrais juste être certain de ma compréhension. Au fond,
dans la définition de « déchet », vous incluez spécifiquement seulement les matières qui devraient
être confinées dans un lieu d'enfouissement ou dans des lieux d'enfouissement ou de stockage
contrôlé.

1410 Donc, pour vous, l'incinération ne peut pas être considérée comme un lieu d'élimination, et la
seule issue pour les déchets, ce serait uniquement des lieux d'enfouissement? C'est bien ça, ma
compréhension? Est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit?

M. NORMAND BEAUREGARD :

1415 Tout à fait. En fait, pour moi, l'incinération ne devrait pas... oui, c'est tout à fait. L'incinération
ne devrait pas exister, c'est la valorisation énergétique qui devrait exister.

LE PRÉSIDENT :

1420 Et donc, pour vous, l'incinération...

M. NORMAND BEAUREGARD :

1425 Donc, oui à la valorisation énergétique, les plastiques, les fibres et toutes les matières
combustibles qui peuvent être transformées...

LE PRÉSIDENT :

1430 Donc, toutes les...

M. NORMAND BEAUREGARD :

1435 ... en centrale thermique et s'assurer que le paramètre optimisé, c'est le rendement énergétique. Excusez, j'ai un problème de son, je pense. Il faudrait peut-être que je...

LE PRÉSIDENT :

1440 Non, ça va, il y a juste un petit décalage, mais ça va. Donc, pour vous, l'incinération des matières résiduelles – ou des déchets dans ce cas-là – à l'incinérateur de Québec ou de Lévis, il s'agirait essentiellement d'un procédé de valorisation. J'ai bien compris aussi? Monsieur Beauregard?

M. NORMAND BEAUREGARD :

1445 Je ne dis pas qu'actuellement ça l'est. Je dis que ça le sera lorsque seulement des matières combustibles y seront acheminées. Pas « déchets ». Des matières triées à la source, combustibles.

LE PRÉSIDENT :

1450 Très bien. Alors, là, vous avez clarifié un point très important. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

1455 Mais, Monsieur Beauregard, est-ce qu'il y a quand même une hiérarchie des plastiques... est-ce que des plastiques ne devraient pas être recyclés pour refaire, on va dire, d'autres bouteilles, plutôt que d'être incinérées, et même si on récupère l'énergie de l'incinération des plastiques? Est-ce qu'il n'y a pas une activité qui vient avant l'autre? Ce serait quoi, le critère qui ferait qu'on irait vers l'un ou vers l'autre?

1460

M. NORMAND BEAUREGARD :

1465 En fait, le critère est le critère économique. Lorsque je remplace, dans un usage thermique, un combustible fossile par du plastique, c'est le même combustible fossile. Donc, il n'y a pas raison de privilégier... c'est l'économie. Si j'ai un plastique qui vaut, parce que le marché me donne 400 \$ à la tonne une fois récupéré, allons-y, parce que probablement qu'à la valorisation énergétique, ce combustible-là vaut, je ne sais pas, je lance un chiffre, mais peut-être 50 \$ la tonne.

1470 Donc, mon plaidoyer est pour des analyses technico-économiques rigoureuses pour ne pas faire des distinctions qui n'ont pas de sens. Parce que, vous savez, c'est le même pétrole. Quand je récupère du plastique, quand je brûle du plastique, derrière ça, je vais utiliser du pétrole pour refaire du plastique; si je prends le plastique, que je le brûle pour remplacer du pétrole, bien, j'ai évité un litre de pétrole brûlé.

1475 Et c'est la même logique, prenez-le avec du papier, avec du bois : votre poêle à bois chez vous, ce n'est pas une usine d'incinération, c'est un équipement pour produire de l'énergie, mais on peut produire du papier avec ce même bois là. Il n'y a aucune raison de discriminer sur la nature du produit combustible.

1480 **LE COMMISSAIRE :**

Juste un dernier petit point.

M. NORMAND BEAUREGARD :

1485 Sauf l'économie.

LE COMMISSAIRE :

1490 Sauf l'économie, d'accord. Moi, je vais vous amener du côté social. Du côté social, vous parlez d'équité environnementale. Pouvez-vous préciser? De quelle façon on évalue ça, l'équité environnementale?

M. NORMAND BEAUREGARD :

1495

En fait, c'est assez simple. Les gens de santé publique en traite régulièrement. Tantôt, il y avait un médecin résident qui est venu vous parler aussi : l'équité environnementale, c'est de dire que les impacts et les bénéfices doivent être partagés.

1500

En ce moment, par exemple à Québec, l'ensemble des équipements lourds de gestion des matières résiduelles sont dans des quartiers centraux à Québec. Et les bénéfices, moi j'habite à Saint-Augustin-de-Desmaures, bien, je bénéficie de cette gestion lointaine de mes résidus, et donc je ne partage pas les bénéfices.

1505

Il faudrait que, minimalement, les gens qui sont pris avec ces équipements lourds aient quelque chose qui leur soit offert. Et en ce moment, c'est plutôt l'inverse. Les gens dans les banlieues lointaines ne paient pas l'ensemble des taxes, les mêmes niveaux de taxes, profitent donc de ce déséquilibre complet en matière d'équité.

1510

Et l'avantage de la valorisation énergétique dont je parle, c'est qu'on pourrait avoir des beaucoup plus petits équipements, mieux distribués dans les municipalités, et qui servent d'équipements de chauffage. On sait que des réseaux de chaleur, ça se fait, et on parle d'une dimension institutionnelle qui serait potentielle. Et là, les matières seraient distribuées avec les cheminées qui vont avec dans l'ensemble du territoire. Évidemment sans penser à des cheminées qui sont de mauvaise qualité, là.

1515

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Beauregard.

1520

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur, et bonne soirée. Merci.

1525 **M. NORMAND BEAUREGARD :**

Merci, bonne soirée à vous.

1530

Mme SONIA GAGNÉ et Mme KARINE JOIZIL (DM129)

LE PRÉSIDENT :

1535

J'appelle maintenant Mesdames Sonia Gagné et Karine Joizil. Mesdames, bonsoir.

Mme SONIA GAGNÉ :

Bonsoir.

1540

Mme KARINE JOIZIL :

Bonsoir.

1545

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole. S'il vous plaît, nommez-vous avant de prendre la parole, pour les fins de sténotypie. Merci.

1550

Mme SONIA GAGNÉ :

Merci, Monsieur le Commissaire. Bonjour, Messieurs les Commissaires, Sonia Gagné, présidente-directrice générale de Recyc-Québec, accompagnée par madame Karine Joizil, qui est la présidente de notre conseil d'administration.

1555

Voilà. J'occupe ce poste depuis maintenant mars 2018, et sans plus tarder je vais laisser madame Joizil se présenter, afin ensuite de faire un survol avec vous des recommandations ce soir.

Mme KARINE JOIZIL :

1560 Alors, bonsoir, Messieurs les Commissaires, Messieurs Dames, membres de la commission.
Donc, je suis Karine Joizil, je suis avocate chez McCarthy Tétrault et présidente du conseil
d'administration, donc de Recyc-Québec depuis avril 2016, et j'ai eu l'extrême privilège de voir mon
mandat renouvelé le 13 avril dernier.

1565 Je vous remercie de nous recevoir de soir. Nous croyons, comme organisation, qu'il était de
notre devoir de proposer des orientations qui permettront d'accroître la circularité de l'économie
québécoise et ultimement de prévenir et de réduire la génération des matières ainsi que leur
élimination.

1570 Je pense que ce que nous allons vous présenter démontre parfaitement le leadership de
Recyc-Québec et le rôle incontournable que joue notre organisation dans l'écosystème québécois.
Et donc, sans plus tarder, je recède la parole à madame Gagné pour la suite.

Mme SONIA GAGNÉ :

1575 Merci beaucoup, Karine. Tout d'abord, merci à vous de nous recevoir aujourd'hui, et je vous
assure de notre entière collaboration, vous rapporter tout l'éclairage nécessaire, comme d'ailleurs
ce fut le cas au cours des derniers mois avec des membres de notre équipe.

1580 Avant d'aller plus loin, deux mots sur Recyc-Québec : créée donc en 1990, et dont la mission
est d'amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une
perspective d'économie circulaire et de lutte aux changements climatiques.

1585 Donc, les principaux champs d'intervention de Recyc-Québec, ils sont variés, mais ils visent
d'abord à élaborer et suivre des plans d'action découlant de la Politique de gestion de matières
résiduelles, de gérer des programmes d'aide financière en soutien à nos différentes clientèles, à
gérer et encadrer des différents programmes que sont par exemple la consigne, la collecte et la
récupération, le recyclage des pneus hors d'usage, l'encadrement des programmes de
responsabilité élargie des producteurs et le régime de compensation de la collecte sélective
1590 municipale.

Enfin, nous accompagnons également nos clientèles que sont les organismes municipaux, les entreprises et les citoyens dans l'amélioration de leurs performances en matière de gestion de matières résiduelles.

1595 Donc, dans la première partie des audiences publiques, Recyc-Québec a été appelé à jouer un rôle de personne-ressource au sein de la commission, aux côtés de la commission. Et au bénéfice des gens qui nous écoutent, on a également élaboré plusieurs pistes d'action et d'amélioration en collaboration avec le MELCC, qui vous ont été déjà acheminées.

1600 Aujourd'hui, ce que nous souhaitons vous partager, ce sont des constats complémentaires qui, après réflexion, vont amener à bonifier, j'espère, la réflexion, et je vous les présenterai très simplement en quatre grandes familles.

1605 La première famille de préoccupations dont je veux vous parler est celle de la cohérence et de la constance dans les investissements. Donc, nous avons cette année bénéficié, et je dois le dire, de sommes et d'un financement sans précédent pour la mise en œuvre du Plan d'action 19-24 en gestion de matières résiduelles. Ça nous a permis grandement d'accélérer le rythme d'importantes réformes qui sont actuellement en cours.

1610 Pour jouer pleinement notre rôle et assurer le suivi de mesures structurantes à moyen et long terme, il importe qu'il n'y ait pas d'interruption entre les plans d'action découlant de la politique.

1615 C'est ainsi que nous recommandons de financer adéquatement et de manière prévisible la mission et les objets de Recyc-Québec, de même que les prochains plans d'action, à même les sommes perçues à titre de redevances à l'élimination. En effet, nous croyons que cette mesure écofiscale est tout indiquée pour soutenir des initiatives structurantes et nécessaires aux ambitions du Québec dans notre secteur d'activité.

1620 Nous recommandons également qu'une planification sur une période minimale de 10 ans de ces sommes, tant à percevoir que dans la suite des changements prévus aux redevances, donc cette prévisibilité serait nécessaire, serait nécessaire pour nous, serait nécessaire aussi pour les municipalités que nous accompagnons.

1625 Donc, dans un souci de cohérence et pour notre rôle d'accompagnement, donc, des plans de gestion de matières résiduelles, nous recommandons également que le programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles soit transféré à Recyc-Québec d'ici 2022.

1630 Cela nous permettrait de terminer la concrétisation de la vision exprimée dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui désigne, qui tend à désigner Recyc-Québec comme guichet unique pour les municipalités de tout ce qui touche la gestion des matières résiduelles.

1635 Donc, de la même manière, nous proposons aussi de réviser dès 2021 le programme de redistribution, afin que les municipalités, donc, comme je le disais tout à l'heure, bénéficient d'une pleine prévisibilité.

1640 Il y a un autre chapitre, donc, de préoccupations que j'ai regroupées sous le thème « Données, mesures et améliorations continues ». Donc, puisqu'on ne peut pas améliorer ce qu'on ne mesure pas, il est absolument essentiel de se doter d'un cadre réglementaire pour suivre la performance du Québec en gestion de matières résiduelles. Rappelons que le Plan d'action 2011-2015 prévoyait que le gouvernement oblige les entreprises à déclarer les quantités de matières résiduelles qu'ils reçoivent et expédient, et à date ce n'est pas concrétisé.

1645 Donc, notre recommandation est d'adopter d'ici 2023 une réglementation obligeant toute installation qui reçoit ou traite des matières résiduelles à déclarer ses données à Recyc-Québec. Donc, d'ici l'adoption d'un tel règlement, nous proposons que, dès 2021, le pouvoir dévolu au ministre permettant d'exiger les données des installations et, en plus, de déléguer à Recyc-Québec le mandat de collecte, d'analyse et de diffusion de ces résultats.

1650 Nous suggérons aussi de revoir le mode de réception des rapports des lieux d'élimination, afin que ces données permettent à Recyc-Québec de recevoir ces informations sans délai et de les analyser, de manière à pouvoir les diffuser annuellement. Parallèlement, Recyc-Québec peut suivre l'élimination au Québec avec des ressources humaines et financières qui nous permettraient d'augmenter la cadence des caractérisations à l'élimination et d'implanter un mécanisme de traçabilité et de gestion et de diffusion, donc, des données de performance.

1655

1660 Permettez-moi ici une précision importante : le bilan de la gestion des matières résiduelles, que nous réalisons à tous les deux ou trois ans, est fait de manière... en collecte de données volontaires, c'est le portrait d'un système qui est géré par un ensemble d'acteurs publics, privés, municipaux, et pour adresser correctement ou pour gérer correctement cette situation qui fait l'objet, donc, de la commission, je pense qu'actuellement le travail en commun de différentes solutions pour mener à un Québec sans gaspillage est la voie à privilégier.

1665 Troisième groupe de préoccupations : au niveau de l'encadrement et de la performance des REP. Donc, la responsabilité élargie des producteurs, aujourd'hui, fait l'objet d'une loi, d'un projet de loi, adopté... projet de loi 65, qui concrétise la volonté de moderniser les systèmes de consigne et de collecte sélective.

1670 Recyc-Québec s'occupe déjà d'autres REP, donc va aussi encadrer ces deux nouvelles qui vont voir le jour, et il nous semble important de jouer un rôle d'arrimage entre les différentes REP, de manière à maximiser la participation citoyenne. Donc, ces différentes REP ont différents systèmes, et, en termes d'efficacité et de desserte, nous croyons que nous... il nous apparaît donc important d'avoir la responsabilité de cet arrimage.

1675 Il nous apparaît aussi nécessaire de revoir le cadre en lien avec la responsabilité élargie des producteurs, le cadre réglementaire, notamment en termes de sites de récupération, d'obligation d'écoconception, de réemploi, de recyclage, et sans oublier, donc, la diffusion, par les gestionnaires de programmes des organismes, de données de performance à Recyc-Québec.

1680 Donc, une modification réglementaire nous permettra, et sera souhaitable, de renforcer ce contrôle sur le terrain, notamment des réseaux parallèles, et d'inclure aussi pour Recyc-Québec des outils de suivi des programmes individuels.

1685 Dernier volet de mon intervention de ce soir : l'innovation et la vision. Donc, l'innovation est au cœur des activités de Recyc-Québec depuis 30 ans, et pour poursuivre dans cette voie il nous apparaît primordial de revoir l'application de la définition de ce qu'est la matière résiduelle et d'adopter des critères clairs en matière de valorisation énergétique, le but étant de lever les freins à l'innovation et de développer de nouveaux marchés, de nouvelles applications, afin de circulariser les matières au maximum.

1690 Pour conclure, notre dernière recommandation vise à assurer que Recyc-Québec puisse
soutenir adéquatement, financièrement et en développement, deux secteurs d'activité prioritaires
que sont l'industrie, commerces et institutions, donc les ICI, et celui de la construction, rénovation,
démolition dans leurs nouvelles obligations, comme le prévoit la Stratégie de valorisation des
matières organiques.

1695 Recyc-Québec est responsable du suivi des obligations et de la reddition de comptes et, dans
ce contexte, les outils dont on vient de discuter vont nous permettre de faire état de la performance
de manière plus appropriée.

1700 Je vous remercie, chers membres de la commission, je suis disponible et ainsi que madame
Joizil pour répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

1705 Merci beaucoup, Mesdames. Peut-être commencer en douceur avec une question, pas de
sémantique, mais pas loin. Plusieurs personnes, au cours de nos travaux, ont suggéré de façon
réfléchie de changer le nom de Recyc-Québec, puisque, selon tel, Recyc-Québec met surtout
l'accent sur le recyclage, de par son titre. Puis, par ailleurs, dans votre mémoire, je vois bien que
l'effort... bien, enfin, la visibilité des deux premiers R des 3R est moins apparente, et je voulais avoir
votre avis là-dessus.

Mme SONIA GAGNÉ :

1715 Merci pour la question, parce qu'effectivement, quand on regarde les 30 dernières années,
les stratégies entourant le recyclage, le compostage, la gestion des matières résiduelles, donc, elle
fait effectivement partie des priorités de Recyc-Québec.

1720 Il va sans dire qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'efforts au niveau de la réduction à
la source, parce qu'il y a toute une série de programmes qui nous ont permis de supporter des
projets, de supporter de l'éducation citoyenne, mais on évolue nous aussi, et les tendances lourdes
actuellement sont au niveau de l'économie circulaire. Donc, on ne parle plus simplement des

stratégies de recyclage, de récupération, mais d'une douzaine de stratégies, dont de l'écoconception et de réparabilité.

1725 Donc, ces 12 stratégies, pour nous, sont des voies d'avenir et devraient être... en fait, c'est la réflexion actuellement dans notre prochain plan stratégique. Donc, est-ce que notre nom devrait refléter davantage la circularisation de la matière plutôt que le recyclage? Pourquoi pas.

LE PRÉSIDENT :

1730 Merci. Dans votre mémoire, je vais vous citer, c'est un texte qui rejoint pas mal un échange que nous avons eu cet après-midi avec madame Marie-France Bellemare, d'Insertech – peut-être que vous la connaissez – qui nous témoignait de la difficulté qu'elle avait pour obtenir des fois certaines informations, notamment de l'ARPE, par rapport à certaines données pour les matériaux électrotechniques.

1735

Et vous, vous indiquez :

1740 « *Les responsables de programmes individuels ou collectifs des REP doivent entre autres avoir l'obligation de diffuser certaines données de performance annuellement, et Recyc-Québec doit pouvoir utiliser ces données dans le cadre de la réalisation des Bilans GMR – de gestion de matières résiduelles – et pour toute autre utilisation découlant de son mandat de suivi de la performance du Québec.* »

1745 Comment se fait-il qu'à l'heure actuelle il y a encore... est-ce qu'on peut considérer que l'ARPE, c'est une forme de REP, au fond? Et si oui, comment se fait-il que vous ne pouvez pas avoir accès à ces informations, à ces données?

Mme SONIA GAGNÉ :

1750

Très bien. Effectivement, ARPE est un organisme de gestion reconnu, comme le sont d'autres organismes de gestion reconnus pour d'autres types de matériaux au Québec – la peinture, bon, etc., vous connaissez les différentes matières qui sont sous REP.

1755 Ni ARPE ni un autre, d'ailleurs, organisme de gestion reconnu, aujourd'hui, n'a ce type
d'obligation dans les ententes d'agrément. Et c'est la raison pour laquelle nous le soulignons dans
notre mémoire, et c'est ce à quoi tout à l'heure la personne qui est venue vous en parler le soulignait.
Donc, ce changement-là, on ne le demande pas seulement pour les organismes de gestion dans
l'électronique, mais pour tous les organismes de gestion.

1760 Nous sommes conscients que l'équilibre est parfois difficile, parce que ces données
contiennent des données, parfois, à caractère confidentiel ou commercial. Je pense qu'il y a moyen
de faire en sorte qu'on ait une reddition de comptes plus fréquente et plus fiable à la population,
tout en préservant des données sensibles des organisations.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, s'il y a des données actuellement non disponibles à Recyc-Québec, est-ce que nous
pouvons considérer que le bilan, actuellement, en termes de taux d'élimination ou taux
1770 d'enfouissement, serait peut-être sous-estimé?

Mme SONIA GAGNÉ :

1775 Avec l'expérience qu'on a acquise au fil des années et le fait qu'on utilise aussi des méthodes
de caractérisation pour se contrevérifier, les données sont... je peux affirmer qu'elles sont
relativement fiables. Elles pourraient l'être davantage, pas tant dans l'exactitude, mais dans la
fréquence. Donc, ce serait très facilitant pour nous de faire des bilans de manière plus complexe et
plus fréquente, pour prendre des décisions éclairées.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous obtenez effectivement ce que vous demandez et que le gouvernement vous donne
ce droit et ce pouvoir d'obtenir toutes les informations, est-ce que vous craignez que le nouveau
bilan, à la lumière de nouvelles données, distordonne l'appréciation historique du taux d'élimination?
1785

Mme SONIA GAGNÉ :

1790 Encore une fois, on a plusieurs méthodes pour croiser l'information qui se retrouve dans le bilan, avec donc notamment les caractérisations. Il reste que je demeure persuadée qu'il y a des façons de ne pas être en rupture avec ce qu'on donne comme information au fil des années et de pouvoir raffiner et présenter les résultats autrement, j'en ai la certitude.

LE PRÉSIDENT :

1795 Permettez-moi de descendre un peu, parce que, pour moi aussi, je dois m'habituer à travailler avec mon ordinateur, maintenant. On ne fait plus de copie papier ou presque plus.

Mme SONIA GAGNÉ :

1800 Ce qui est quand même une bonne chose.

LE PRÉSIDENT :

1805 Oui, tout à fait. Votre treizième recommandation :

« *Prévoir les investissements nécessaires requis pour que Recyc-Québec élabore et mette en œuvre des mesures bonifiées ou nouvelles visant l'amélioration de la performance des secteurs ICI et CRD [...] »*

1810 Je fais le lien avec votre suggestion d'assurer un financement – appelons ça comme ça – sur un horizon temporel décennal. Sur une période de 10 ans. Est-ce que vous croyez que les fluctuations éventuelles des quantités de matières résiduelles générées pourraient faire en sorte qu'une planification sur un horizon temporel de 10 ans présente des difficultés à se coller à la réalité annuelle?

1815

Mme SONIA GAGNÉ :

1820 Oui, j'entends bien ce que vous me dites. Premièrement, d'abord, je reviens sur la recommandation 13 qui vise – puis vous avez pu le constater au fil des semaines maintenant – deux générateurs importants que sont les ICI et les matériaux de construction, donc c'était absolument essentiel de s'y attaquer rapidement, et du moins ce premier 10 ans nous permettrait de le faire de manière structurée.

1825 Je crois aussi qu'il faut s'adapter au fil du temps, avec cette façon de faire, notamment le financement par les redevances à l'élimination.

1830 Mais encore une fois, je rappelle et je répète l'objectif : c'est la prévisibilité, et qu'il n'y ait pas d'interruption entre deux plans d'action, ce qui risque de briser l'élan, justement, d'actions et de mesures qui peuvent avoir des effets à moyen terme.

LE PRÉSIDENT :

1835 Et je vous pose ma dernière question, ensuite je céderai la parole à mon collègue : tout à l'heure, une personne de la Ville de Lévis nous indiquait entre autres qu'ils avaient formé un comité qui a examiné notamment toutes les technologies émergentes. Et il disait, au fond : « Nous, on a fait ça, mais d'autres villes, d'autres municipalités, d'autres régions peuvent avoir fait la même chose. » Donc, cette espèce de veille technologique.

1840 Là, est-ce que vous voyez un rôle que Recyc-Québec puisse jouer? Et puis l'autre, en lien avec cette question-là : si vous aviez à choisir deux ou trois pôles d'excellence qui caractériserait Recyc-Québec à l'heure actuelle, quels seraient ces pôles d'excellence?

Mme SONIA GAGNÉ :

1845 J'ai vraiment le goût de commencer par la dernière question. Au niveau des forces, cette notion d'accompagnement et de connaissance du terrain fait en sorte de l'impact qu'il peut y avoir de notre organisation sur l'écosystème.

1850

La diversité des expertises au sein de Recyc-Québec, donc on peut avoir des chantiers autant sur le gaspillage alimentaire qui sont en cours que sur la réparabilité. Donc, la diversité des expertises serait, je crois, des caractéristiques qui pourraient nous définir.

1855

Et puis pour un troisième, donc je me permettrai de réfléchir et de vous répondre de manière structurée en différé.

1860

Ceci dit, effectivement, pour les municipalités, cette veille, elle se fait, nous animons, pour notre clientèle municipale, des webinaires, des infolettres, des fiches décisionnelles, des outils d'aide à la décision. Donc, à titre d'exemple, vous avez reçu l'AOMGMR plus tôt aujourd'hui, bien, à travers leur réseau, par exemple le 14 juin prochain, un webinaire exactement sur ces questions.

1865

On anime aussi des communautés de pratique, en collaboration avec Réseau Environnement. Donc, dans ce contexte, on est présent sur le terrain pour des outils d'aide à la décision municipale.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Monsieur Renaud?

1870

LE COMMISSAIRE :

On va rester sur le même sujet, par rapport à l'accompagnement des municipalités. Est-ce que vous faites de l'aide directe? Oui, je comprends qu'il y a des webinaires, il y a des infolettres et ainsi de suite, l'AOMGMR nous en a parlé.

1875

Mais quand une municipalité se trouve à faire des choix technologiques, est-ce que, systématiquement, vous fournissez une aide technique? Est-ce que les municipalités vous consultent systématiquement quand ils arrivent à faire des choix au niveau de technologies ou de nouveaux systèmes?

1880 **Mme SONIA GAGNÉ :**

Bien d'abord, si dans votre phrase il y a « systématiquement », la réponse, c'est : non. Mais on est présent sur le terrain et, comme je disais, il y a des éclairages qu'on peut donner. Le choix final leur appartient en fonction de leurs caractéristiques propres, mais s'ils nous consultent systématiquement, je ne pourrais pas l'affirmer.

1885 **LE COMMISSAIRE :**

Et puis est-ce que vos interventions touchent tous les aspects de la gestion des matières résiduelles? Quand je dis « tous les aspects », induant l'élimination, pas juste au niveau de recyclage, centres de tri, ainsi de suite. Votre mandat d'assistance aux municipalités va jusqu'à l'élimination?

1890 **Mme SONIA GAGNÉ :**

1895 En fait, au niveau de l'élimination, c'est beaucoup plus au niveau du Ministère. On va agir à titre d'expert aux côtés du Ministère pour l'analyse de certains dossiers, mais les ressources au niveau de l'élimination vont se retrouver beaucoup plus du côté du Ministère.

1900 **LE COMMISSAIRE :**

Vous mentionnez dans votre mémoire qu'il faut lever certains freins à l'innovation et au développement de marchés. Quels sont les freins que vous avez en tête quand vous parlez de ça, des freins à l'innovation qui seraient là actuellement?

1905 **Mme SONIA GAGNÉ :**

Bien, plusieurs en ont parlé un peu avant moi, cette notion de ce qu'est une matière résiduelle peut nous amener à certains obstacles quand il s'agit de réintroduire par exemple ou de circulariser une ressource, de lui donner une deuxième vie, donc effectivement il peut y avoir certains freins à l'innovation quand on est au point de trouver un débouché à une ressource. Donc, c'est ce qu'on a

1910

le plus souvent expérimenté. Alors, il peut y avoir des situations dans lesquelles, par exemple, bien, on a tout mis en place, financé un projet, mais que cette dernière partie s'avère difficile à boucler.

1915 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y a des aspects réglementaires qui constituent des freins qui devraient être améliorés pour favoriser des nouvelles – je dis des nouvelles technologies, mais on pourrait plus parler peut-être de favoriser l'innovation, est-ce que la réglementation actuelle est adéquate par rapport à ce que vous voyez, vous, sur le terrain?

1920

Mme SONIA GAGNÉ :

J'observe qu'il y a énormément d'efforts du Ministère pour, par exemple, améliorer les délais en termes de délivrance de certificats d'autorisation, donc ça, ça facilite le travail au niveau de l'innovation. Maintenant, comme on le disait dans le mémoire, la définition même de ce qu'est la matière résiduelle peut représenter un frein.

1925

Dans les règlements, on a observé, au fur et à mesure, bien, on essaie autant que possible, lorsqu'on peut le faire, de veiller à soulever les éléments possiblement représentant un frein. Lorsqu'un règlement est déposé et qu'on peut le commenter, on essaie autant que possible de faire ça en amont plutôt que de le déplorer en aval.

1930

LE COMMISSAIRE :

1935

Je vous remercie beaucoup.

Mme SONIA GAGNÉ :

1940

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Mesdames Gagné et Joizil, et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

1945

Ceci, donc, permet de clore la huitième séance d'audiences publiques, nous poursuivons nos travaux demain après-midi à 13 h 30. Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne nuit. Merci.

1950

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} JUIN 2021 À 13 H 30

1955

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

1960



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.

1965